

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre Fortin, président
M. Michel Germain, commissaire
M. Jacques Locat, commissaire
Mme Nicole Trudeau, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 17 novembre 2010 à 19 h
Hôtel Sandman, Salle Jacques-Cartier A+B
999, De Sérigny,
Longueuil

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 17 NOVEMBRE 2010 1
MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATIONS DES MÉMOIRES

JOSÉE MÉTHO et PHILIPPE KOUADIO

RÉSEAU environnement 2

PHILIPPE BOURKE, M. CÉDRIC CHAPERON

Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec 10

BERNARD LEFEBVRE et KEES VANDERHEYDEN

Centre de la nature du mont Saint-Hilaire 14

ODETTE LARIN et ROLAND LARIN 19

JEAN LAPALME 21

LUCIE SAUVÉ 27

RICHARD TREMBLAY 33

GRACIELA SCHWARTZ 40

GÉRARD MONTPETIT, JEAN-ROBERT TARTE, JACQUES TÉTRAULT

et **ROBERT PERREAULT** 48

JIM FRASER, HOPE DEVEAULT-HENDERSON et SCOTT SOBIE

Talisman Energy 55

LUC ST-ANTOINE 66

RECTIFICATION

M. JEANNOT CARON 67

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette 6e séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec*.

10 Bienvenue également à ceux et celles qui nous suivent sur Internet. Je suis Pierre Fortin, je préside cette commission d'enquête et je suis secondé par monsieur Michel Germain, Jacques Locat et madame Nicole Trudeau.

15 Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants. Le temps imparti est d'une quinzaine de minutes par présentation, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la commission. Si votre présentation était plus longue, je vous invite à en faire un résumé, afin de permettre un échange, car vos mémoires ont déjà été lus par la commission. Ce soir nous aurons 11 présentations à l'horaire.

20 Il est important, par équité et par respect envers les personnes qui se sont inscrites, de respecter l'horaire fixé et d'ajourner la séance aux alentours de 10 h 30. Si ce n'est déjà fait, je demande aux personnes inscrites de se présenter à l'accueil pour aviser la coordonnatrice de leur présence. Nous pourrions ainsi respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

25 Il est aussi possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification peuvent s'inscrire au registre à la table d'accueil. Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger des faits ou des données et non pour contester ou remettre en cause une opinion exprimée par un participant.

30 Par exemple, si une personne affirme que cette salle peut accueillir 325 personnes, alors que le permis émis pour son exploitation indique une capacité de 100, vous pouvez demander de rectifier l'affirmation.

35 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation des citoyens. Elles portent, notamment, sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines de ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

40 Aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera tolérée et je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne le respecterait pas. Je vous rappelle que des propos qui ne respecteraient pas ces règles vous exposent à d'éventuelles poursuites de la part des personnes qui s'estimeraient lésées.

Je vous informe aussi que les présentations qui sont présentées à l'avant, sur l'écran, seront disponibles sur le site Web du BAPE.

45 Maintenant, j'invite notre premier interlocuteur, monsieur Philippe Kouadio ainsi que madame Josée Méthot, les représentants de RÉSEAU environnement. Bonsoir!

Mme JOSÉE MÉTHOT :

50 Monsieur le président, membres de la commission, bonsoir. Je n'utiliserais pas le PowerPoint ce soir. Alors, je suis Josée Méthot, présidente-directrice générale de RÉSEAU environnement et je suis accompagnée de monsieur Philippe Kouadio, notre directeur des opérations.

55 Avant de présenter notre mémoire, je trouve qu'il est important de présenter qui nous représentons. RÉSEAU environnement est une association de professionnels et de l'industrie de l'environnement, qui est âgée maintenant de 48 ans – donc, de près de 50 ans – et c'est le plus important regroupement de professionnels et d'industries de l'environnement au Québec, voire au Canada. On regroupe plus de 2 000 membres, dont plus de 400 entreprises, des municipalités, 60 des organismes. Alors, on est quand même un gros groupe qui est représenté.

Nous avons une structure interne de 12 employés et nous travaillons avec plus de 200 membres bénévoles qui siègent sur des comités techniques pour travailler sur différents sujets qui touchent leur secteur d'activité, qui touchent évidemment notre industrie.

65 La mission de RÉSEAU environnement est de regrouper des spécialistes, des gens d'affaires, des spécialistes de l'environnement, des gens d'affaires, des municipalités et des industries du Québec afin d'assurer, dans une perspective de développement durable, l'avancement des technologies et de la science, la promotion des expertises et le soutien des 70 activités en environnement.

Nos principaux champs d'activité sont les sols contaminés, je dirais plutôt les sols, l'eau souterraine, les eaux, la gestion des matières résiduelles, l'air et les changements climatiques. Alors, c'est ce que j'appelle, moi, l'industrie traditionnelle de l'environnement.

75 La particularité, la force de RÉSEAU environnement réside dans son regroupement de membres qui proviennent autant du secteur privé que du secteur public. Ses membres réunis au sein de comités de travail échangent sur les problématiques respectives, établissent des consensus, notamment sur des modifications législatives, réglementaires mises de l'avant par le 80 gouvernement en matière d'environnement, évidemment.

Alors, le mémoire qui vous a été déposé la semaine dernière est justement le fruit de travail d'un comité de membres bénévoles experts et du personnel de RÉSEAU environnement.

85 Également, avant de commencer, d'entrer dans le sujet vif du mémoire. Au niveau de nos préoccupations environnementales, nous croyons également important, en fait, de situer le contexte du développement de l'industrie des gaz de shale. Pour nous, le développement de la filière des gaz de shale s'inscrit directement à l'intérieur de la stratégie énergétique du Québec. En ce sens, l'association RÉSEAU environnement ne va pas remettre en question l'existence de cette
90 industrie au Québec, mais bien les meilleures pratiques afin d'assurer l'intégrité de l'environnement.

Pour ce qui est des travaux de cette commission, nous croyons important de rappeler que nous avons une *Loi sur le développement durable au Québec*, et qu'il est important pour nous –
95 elle comprend 16 grands principes – alors, on aimerait bien que tous ces principes soient pris en considération lors de la rédaction de votre rapport.

Maintenant, pour ce qui est du contenu plus technique de notre mémoire. RÉSEAU environnement tient à spécifier qu'en tant qu'association de professionnels, de professionnels et de
100 l'industrie et de l'environnement, nos commentaires sont limités aux impacts de développement que l'industrie des gaz de shale peut avoir sur les secteurs d'activité et de compétence de ses membres. Alors, on va parler, à savoir l'eau, les sols, les matières résiduelles, l'air et les changements climatiques.

105 De façon générale, RÉSEAU environnement recommande que le développement de l'industrie des gaz de shale au Québec soit mieux encadré, du point de vue des autorisations de forage, pour qu'il y ait un contrôle rigoureux à chaque étape du forage.

110 Il faut s'assurer que les eaux souterraines sont protégées de toute contamination provenant de la formation rocheuse ou des produits chimiques utilisés par l'industrie, que les prélèvements d'eau soient effectués de façon judicieuse en tenant compte des impacts sur la faune, la flore et l'approvisionnement de la population et des autres industries, des autres utilisateurs de l'eau; que les eaux usées et les boues générées soient gérées le mieux possible et que les émissions de gaz à effet de serre soient limitées.

115 Nous croyons que les états précurseurs en ce domaine devraient être consultés en vue de bénéficier de leur expérience, afin de mettre en place des mesures permettant, de notre côté, de minimiser les impacts de cette industrie sur l'environnement et permettre au Québec d'exploiter cette source d'énergie non négligeable, sans commettre les erreurs des autres.

120 Maintenant, plus particulièrement, RÉSEAU environnement recommande qu'une étude d'impact environnemental soit réalisée pour chaque site de forage et qu'elle comprenne une

125 évaluation des conditions environnementales spécifiques à chacun des puits d'exploitation, et que le permis d'autorisation de forage soit délivré par puits d'exploration, avec l'obligation d'assurer un contrôle, une vérification des impacts et un suivi à chaque endroit foré.

130 L'étude hydrogéologique aura à démontrer et à spécifier les mesures spécifiques à prendre à chaque puits d'exploration, pour que les ressources en eau souterraine soient protégées. Cela implique donc une connaissance des nappes d'eau, des nappes d'eau souterraine à chacun des forages. De plus, cette étude d'impact devra inclure une caractérisation de l'étendue de la formation de l'Utica. C'est-à-dire son étendue verticale, et ce, pour toute la zone d'influence des forages.

135 Il est primordial de connaître les formations géologiques que rejoindra la fracturation. À certains endroits, ce qu'on nous dit, c'est que l'Utica peut remonter près de la surface. Cette étude de profil du roc devra démontrer que la fracturation ne provoquera pas de libération de gaz dans les aquifères en exploitation ou qui constituent une réserve d'eau potable exploitable dans le futur.

140 Par rapport aux impacts sur les ressources en eau, maintenant. Nous croyons que la connaissance de nos ressources en eau de surface et souterraine est essentielle. RÉSEAU environnement tient donc à réitérer sa demande de création d'une cartographie des eaux brutes au Québec. C'est une recommandation que nous avons faite lors de la commission sur le Projet de loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau, et visant en renforcer leur protection, devenu par la suite la Loi 27.

145 Actuellement, on ne connaît ni la répartition, ni la quantité exacte de l'eau brute disponible sur le territoire québécois. Ces données sont pour nous essentielles, pour connaître la disponibilité de la ressource par région. Avec cette connaissance, nous croyons que les autorisations de prélèvement pourront être délivrées en considérant leur impact réel sur les ressources en eau du Québec.

150 Il va de soi que RÉSEAU environnement recommande que le MDDEP, que le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs oblige l'industrie des gaz de shale à réutiliser au maximum les quantités d'eau prélevées.

155 Pour ce qui est de la protection des eaux souterraines, RÉSEAU environnement recommande que le gouvernement du Québec prenne toutes les mesures pour que l'industrie lui fournisse toutes les garanties et les précautions qui seront mises en place pour éviter la contamination des eaux souterraines.

160 Le gouvernement devrait s'assurer que les coffrages se feront selon les règles de l'art et qu'ils soient installés à une profondeur suffisante pour protéger autant les aquifères de surface que

les aquifères profonds. De plus, les caractéristiques techniques du coffrage du ciment devront permettre une résistance à de fortes pressions pendant de longues durées.

Il est également important de demander que l'industrie élabore, pour chaque puits d'exploration, un plan d'intervention d'urgence en cas d'accident ou des mesures à prendre pour empêcher ou remédier, notamment, à une contamination potentielle d'une nappe d'eau souterraine.

Par rapport à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant, nous croyons que les organismes de bassins versants doivent être tenus régulièrement au courant, informés du lieu, de la période et de la quantité d'eau de surface prélevée par l'industrie d'exploration des gaz de shale, afin qu'elle soit en mesure, que ces organismes soient en mesure de proposer des plans directeurs de l'eau, représentatifs de la situation réelle de leurs bassins versants.

En ce qui a trait aux autres rejets. Il est connu que les eaux usées issues des activités de l'industrie des gaz de shale contiennent des produits chimiques, tels que des inhibiteurs de corrosion, des surfactants et d'autres substances qui n'entrent pas actuellement dans la liste des paramètres dont le contrôle est imposé par la réglementation municipale ou par les règlements municipaux pour le traitement par les stations d'épuration municipale. De plus, les volumes d'eaux usées générés seront trop importants pour être traités par les stations d'épuration municipales actuelles.

Il ressort donc, avec évidence, que non seulement les mécanismes mis en place par les municipalités ne peuvent pas contrôler adéquatement les contaminants qui seront introduits à l'usine de traitement des eaux usées municipale, mais aussi, que l'ensemble du volume d'eaux usées générées ne peut être accueilli par les stations de traitement d'eaux usées municipales.

Ainsi, nous sommes d'avis que le gouvernement du Québec doit analyser et évaluer, à l'aide de l'industrie des gaz de shale, évidemment, les impacts des contaminants issus des activités d'exploration et d'exploitation sur l'environnement en général et sur les cours d'eau, en particulier, afin d'identifier l'ensemble des paramètres à contrôler et qui vont guider, finalement, l'industrie dans le choix de la chaîne de traitements appropriés pour ses eaux usées.

Le gouvernement doit imposer à l'industrie des gaz de shale de traiter elle-même ses eaux usées ou de les faire traiter, si possible, dans des installations de traitement d'eaux usées industrielles existantes.

Pour ce qui est du traitement et des dispositions des boues et des autres résidus, pour assurer une bonne gestion des résidus – pour nous, il est d'abord nécessaire de bien les catégoriser, donc de bien les classer – RÉSEAU environnement recommande que les résidus, en fonction de leur composition, qu'on parle de sols, de sols contaminés, de matières résiduelles, et

205 cetera, bon, qu'en fonction de leur composition, ils soient classés, et que les règlements respectifs soient appliqués pour gérer adéquatement ces résidus.

210 RÉSEAU environnement voudrait également rappeler qu'un des principes fondamentaux de la politique de protection des sols et de la réhabilitation des terrains contaminés est la réhabilitation-valorisation. Et pour l'Association, la valorisation signifie une réutilisation à d'autres fins avec ou sans traitement préalable.

215 RÉSEAU environnement recommande donc que si les méthodes de traitement existent, les sols contaminés issus de l'industrie des gaz de shale soient traités et valorisés plutôt que d'être enfouis.

220 Pour ce qui est des impacts sur la protection de gaz à effet de serre et les changements climatiques, l'Association croit que le questionnement autour des émissions de gaz à effet de serre devrait s'articuler autour de l'impact du développement de la filière des gaz de shale sur l'atteinte ou non de la cible que le gouvernement s'est donnée, de réduire les émissions de gaz à effet de serre à 20 % au-dessous de leur niveau de 90 d'ici 2020.

225 L'enjeu des changements climatiques étant basé sur une dynamique mondiale, il serait tout à fait concevable d'augmenter les émissions totales de GES dû à l'utilisation croissante du gaz naturel au Québec, pour peu que cette consommation induise des réductions de GES supérieures, évidemment supérieures aux augmentations au Québec ou ailleurs.

230 Ainsi, l'augmentation de la consommation des gaz naturels pourrait se faire en remplacement des énergies fossiles plus polluantes dans des secteurs tels que le transport et, évidemment, les autres industries.

235 Aussi, la production locale de gaz naturel permettrait certainement de réduire les émissions de GES dues au transport du gaz naturel depuis l'Ouest canadien et probablement des émissions liées à l'exploitation des gisements directement.

240 L'Association croit que le gouvernement devrait faire l'étude complète d'un scénario prévoyant le développement de la filière des gaz de shale sur l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre au Québec. Cette étude devrait inclure des analyses prévoyant différentes mesures pour atténuer les émissions liées directement aux activités d'exploitation des gaz de shale, mais aussi des analyses prévoyant des mesures pour compenser les émissions supplémentaires qui ne pourront être évitées, afin que le Québec puisse respecter sa cible de réduction pour 2020.

Par rapport à la question de l'utilisation potentielle du gaz carbonique comme fluide de fracturation en alternative à l'eau et le sable lors de l'étape de stimulation du puits, l'Association est d'avis que cette option mérite de faire l'objet d'une étude de faisabilité et d'impact économique en

245 tenant compte des réductions envisagées en matière d'émission de GES et les retombées économiques que cela peut représenter à l'horizon 2020.

LE PRÉSIDENT :

250 En conclusion?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

255 Pour terminer, en matière d'encadrement législatif, on souhaite d'abord et avant tout un cadre législatif plus contraignant et responsabilisant. Ce nouveau cadre législatif devra bien identifier le rôle et les responsabilités des ministères concernés. Il faudra s'assurer que le nouveau cadre législatif prévoit que le MDDEP aura le pouvoir, les moyens et les ressources nécessaires pour faire respecter la réglementation environnementale.

260 RÉSEAU environnement est d'avis que la surveillance environnementale doit relever du MDDEP et son ministre, en son rôle d'autorité en développement durable, doit avoir le pouvoir d'obliger le MRNF à retirer un permis, voire à empêcher l'émission d'un permis à une entreprise en infraction environnementale.

265 Afin de financer les études et les ressources de contrôle et de surveillance, RÉSEAU environnement propose qu'une partie des redevances exigées aux exploitants soit utilisée pour la création d'un fonds, justement à cette fin. Nous croyons que le gouvernement doit augmenter le montant des redevances afin de couvrir, d'une part, les dépenses additionnelles de surveillance et de contrôle que le développement de cette nouvelle industrie engendrera, et d'autres parts, le juste prix de la ressource.

270 Par ailleurs, nous croyons important que le gouvernement du Québec exige des compagnies gazières pour l'obtention des permis, des dépôts en garantie ou des cautionnements de garantie qui serviraient en cas d'accident environnemental.

275 Comme il est indiqué dans la *Loi sur les mines*, il faut que l'exploitant ait l'obligation de réaménager et de réhabiliter le terrain à la fin de l'exploitation du puits. Si, par ailleurs, le puits doit rester ouvert ou que le reste des installations ne peuvent être réhabilitées à la fin des opérations, l'entreprise gazière devra être subordonnée à la constitution sous la forme d'une fiducie d'utilité sociale de garantie financière ayant pour but de couvrir, après la fin de l'exploitation de son puits, les coûts engendrés, soit par l'application des normes réglementaires ou pour toute intervention que pourrait autoriser le ministre pour corriger une situation.

285

LE PRÉSIDENT :

En conclusion.

290 **Mme JOSÉE MÉTHOT :**

295 En conclusion, Monsieur le président. Pour terminer, RÉSEAU environnement tient à souligner et à réitérer que le gouvernement du Québec peut compter sur sa collaboration dans les études et les travaux à venir dans ce dossier. Et par ailleurs, RÉSEAU environnement tient à confirmer son souhait de participer à l'élaboration de la *Loi sur les hydrocarbures* et la réglementation s'y afférant.

300 RÉSEAU environnement invite le gouvernement du Québec à profiter de l'expertise de ses membres.

Merci pour votre attention.

LE PRÉSIDENT :

305 Merci.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

310 À la page 8 de votre document, quand vous indiquez que :

RÉSEAU environnement recommande qu'une étude d'impact environnemental soit organisée pour chaque site... »

315 Donc, est-ce que vous avez tenu compte des effets cumulatifs potentiels dans le développement de l'industrie pour cette proposition-là?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

320 C'est-à-dire?

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

325 Bien, si par exemple on pense... il y a différents scénarios, de 25 jusqu'à 600 ou 1 000 puits par année, donc est-ce que vous avez pris en compte cet aspect-là dans votre recommandation qui est l'étude d'impact environnemental pour chacun des sites?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

330 Oui. On parle des sites de forage ici. Donc, il peut y avoir plusieurs puits sur un site de forage dans notre compréhension. Oui.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

335 Disons que s'il y en a 2 000, ça fait quand même 200 sites. Enfin. Donc, vous avez pris ça en compte, en réalité.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

340 Mais on parle vraiment par site de forage. On ne parle pas par puits, pas une étude d'impact par puits. On se comprend, là.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

345 O.K.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

C'est ça.

350 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

355 Merci beaucoup.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

360 Merci.

LE PRÉSIDENT :

365 J'inviterais nos prochains participants, les représentants du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec, monsieur Philippe Bourke et Cédric Chaperon. Donc, vous vous nommez pour que la sténotypiste puisse savoir qui parle.

M. PHILIPPE BOURKE :

370 Absolument. Donc, je suis Philippe Bourke, directeur du Regroupement. Et mon collègue, Cédric Chaperon, qui est en charge des dossiers énergies et changements climatiques au Regroupement. Donc, d'abord merci, Madame la commissaire et Messieurs les commissaires, de nous recevoir ce soir.

375 Donc, je vous présente rapidement notre organisation. Les conseils régionaux de l'environnement, ça existe au Québec depuis plus de 35 ans. Les premiers ont été créés dans les années 70, dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et du Bas du Fleuve. Aujourd'hui, il y a un conseil régional de l'environnement dans chacune des régions, à l'exception du Nord du Québec, et leur mandat c'est de favoriser l'intégration des questions environnementales dans les processus
380 de développement en région. Donc, ils font la promotion du développement durable et de la protection de l'environnement.

Ce sont des organismes autonomes, qui sont issus du milieu, et qui agissent comme interlocuteurs reconnus auprès du gouvernement pour les questions environnementales.

385 Pour ce qui est du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement, il vise à protéger l'environnement et à promouvoir le développement durable dans une perspective de défense de l'intérêt public. Sa mission c'est de renforcer le réseau des conseils régionaux de l'environnement, de développer des partenariats stratégiques et des projets porteurs, et de représenter ses membres et faire connaître leur position.
390

Évidemment, le Regroupement et les conseils régionaux sont des acteurs influents dans le secteur de l'énergie au Québec. Le Regroupement, depuis 11 ans, entre autres, intervient à la Régie de l'énergie et sur différentes tribunes pour émettre des opinions, des positions sur les enjeux énergétiques. On participe aussi à plusieurs tables et comités de travail sur ces enjeux-là.
395

Pour nous, il ne fait pas de doute que le secteur de l'énergie est un facteur important de développement des sociétés, notamment parce qu'il procure généralement d'importantes retombées économiques et permet la création d'emplois de qualité. Toutefois, ce secteur est aussi responsable des plus importants problèmes environnementaux auxquels fait face la planète; que ce soit l'épuisement des ressources, changement climatique, la pollution atmosphérique. Conséquemment, il n'est pas possible aujourd'hui de prendre une décision responsable en matière de développement de l'énergie, sans mesurer, de manière attentive, les implications qu'auront nos choix sur ces enjeux fondamentaux.
400

405 Vous savez, aujourd'hui, avec la multitude d'enjeux auxquels la société est confrontée, la vitesse effrénée avec laquelle les dossiers se succèdent l'un et l'autre... Évidemment, on a tous tendance, et même dans notre propre vie, tout va vite, tout change vite, on a tendance à privilégier

410 les réflexions sur les choses qui sont urgentes, et à négliger, souvent, de prendre le temps de regarder ce qui est important.

415 En ce moment, au Québec, en énergie, visiblement ce qui est urgent, c'est de savoir si oui ou non ça serait une bonne idée de s'enrichir avec les gaz de schiste. Donc, cette question-là mobilise énormément de ressources, les citoyens, comme nous, qui se mobilisent, des organisations, le gouvernement, les institutions, les médias qui mettent beaucoup de temps à réfléchir à cette question urgente.

420 Pendant ce temps-là, par contre, on néglige les questions qui, à notre avis, sont beaucoup plus importantes dans le secteur de l'énergie. Pour nous, c'est important de regarder les enjeux environnementaux d'une façon beaucoup plus globale, à plus long terme. Et un de ces enjeux-là, global, qui doit mériter une attention particulière, c'est notre dépendance envers le pétrole.

425 Le pétrole c'est une ressource précieuse, mais qui occupe une très grande place dans notre économie. C'est un facteur important du fonctionnement de notre économie. C'est 40 % de notre consommation d'énergie, mais c'est une ressource qui se raréfie, qui coûte de plus en plus cher.

430 Conséquemment, sa consommation se présente comme un enjeu capital pour le développement de la société québécoise. Cela implique la mise en œuvre d'une stratégie cohérente et structurée, qui viserait la réduction de la consommation de pétrole et son remplacement. Une stratégie qui peut être stimulante et riche d'opportunités pour le Québec.

435 En 2008, on se questionnait sur ces enjeux-là, et beaucoup de monde jugeait que cette question-là était importante, évidemment parce que le prix du baril de pétrole avait atteint pas loin de 1,50 \$ le baril et à peu près... pardon, pas 1,50 \$ le baril, mais 1,50 \$ le litre à la pompe. Évidemment, c'était une grande source de préoccupation, assez pour forcer des changements de comportement. On a vu des gens, entre autres, se questionner sur la consommation de leur véhicule et choisir des véhicules moins énergivores.

440 Malheureusement, le contexte a fait en sorte que depuis ce temps-là, les prix ont baissé, essentiellement pour des raisons économiques, la crise économique. Et la société québécoise s'est rendormie dans l'illusion que le pétrole allait, que c'était un soubresaut, et qu'il allait continuer à être pas cher et disponible pour l'éternité. Ce qui fait que l'on constate que la taille, la consommation des véhicules qui sont vendus au Québec a repris à la hausse.

445 Donc, pour nous c'est une question importante et c'est pour laquelle on a voulu initier une réflexion globale qu'on a appelée « La démarche des rendez-vous de l'énergie. » Partout au Québec, en ce moment, il y a des citoyens et décideurs qui réfléchissent aux opportunités et qui se posent des questions sur notre dépendance au pétrole et sur la façon dont on pourrait trouver des solutions pour contrer cette problématique-là, et qu'on pourrait être gagnants.

450 Les CRE y voient un projet de société stimulant et une façon de consolider le leadership international déjà acquis par le Québec, en matière de lutte aux changements climatiques, de développement des énergies renouvelables et de positionnement en faveur d'une économie verte.

455 En ce qui concerne maintenant les gaz de schiste, évidemment, parce que c'est ce qui nous concerne ici. Au mois de juin dernier, lors de leur assemblée générale annuelle, qui se tenait en Abitibi, les Conseils régionaux de l'environnement ont résolu de réclamer du gouvernement du Québec qu'il tienne une évaluation environnementale stratégique sur le développement de la filière des gaz de schiste.

460 C'était une position, évidemment, qui reflétait les préoccupations de trois Conseils régionaux de l'environnement qui étaient préoccupés, évidemment, parce que ça se passait sur leur territoire, que ce soit Chaudière-Appalaches, le Centre du Québec et la Montérégie.

465 Pour le RNCREQ, seul un exercice comme l'évaluation environnementale stratégique permettrait d'assurer une évaluation complète et objective des incidences économiques, sociales et environnementales de la filière des gaz de schiste au Québec. Elle permettrait aussi d'évaluer de manière précise, les impacts locaux des technologies et pratiques d'exploitation et d'exploration. C'est uniquement à partir de l'ensemble de ces informations, qu'il serait ensuite possible de convenir de la pertinence ou non de développer la filière des gaz de schiste au Québec.

470 Comme nous l'avons vu précédemment, les Conseils régionaux de l'environnement s'intéressent aux dimensions macroéconomiques et macroenvironnementales relatives au projet de développement. Au-delà des retombées positives à court terme, nous examinons de quelle façon les projets proposés peuvent contribuer à la qualité de vie collective à long terme. De la même façon, la *Loi sur le développement durable* astreint le gouvernement du Québec à établir les choix de développement avec le même regard, et c'est à ça qu'on s'attend.

480 Dans le cas de l'exploitation des gaz de schiste, le regroupement conclut que les informations disponibles actuellement ne lui permettent pas de poser un jugement éclairé. En ce sens là, on rejoint tout à fait d'autres intervenants qui sont passés avant nous, dont les agences de santé publique, cet après-midi même, qui en viennent au même constat.

485 En conséquence, notre principale recommandation au BAPE est de l'inviter à signifier au gouvernement du Québec qu'il est totalement prématuré de proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste; qu'il est plutôt impératif de mener d'abord une évaluation environnementale stratégique, en mesurant adéquatement l'ensemble des considérations environnementales et sociales et économiques associées à cette filière de production d'énergie. Cette évaluation permettra de soupeser tous les bénéfices et inconvénients dans une perspective de long terme. Il sera alors possible de déterminer s'il est justifié d'avoir recours à cette source d'énergie.

Par ailleurs, le regroupement est d'avis que le BAPE devrait profiter de l'occasion pour recommander au gouvernement du Québec de procéder à des ajustements législatifs et réglementaires qui permettraient d'éviter que ne se reproduisent à l'avenir des situations comme celle que nous vivons en ce moment.

495

Le dossier des gaz de schiste, c'est un dossier qui, chaque jour, devient plus explosif que le gaz qu'il concerne.

500

En observant l'actualité des derniers mois, les Québécois ne peuvent certainement pas être fiers des outils et processus mis à leur disposition pour encadrer le développement énergétique et débattre des choix de développement. En fait, les médias ont été, à peu de chose près, le seul forum de dialogue sur le dossier des gaz de schiste. Il s'agit pourtant d'un enjeu de développement économique majeur, qui a des implications sociales et environnementales sérieuses. On mérite un cadre d'évaluation plus approprié au Québec.

505

En plus de présenter une image peu honorable de la façon dont la société québécoise procède à ce genre de choix stratégique, ce type de débat est improductif et mobilise inutilement des ressources humaines et financières importantes. En outre, le débat fait rapidement place aux émotions plutôt qu'à la raison, favorise la polarisation des idées et finit par semer la confusion et le cynisme.

510

Écoutez, tout le monde est d'accord avec moi, vous entendez...

515

Le RNCREQ n'a pas l'intention de discuter ici de ce qui aurait dû être dit ou fait pour éviter cette situation. Les bonnes paroles au bon moment n'auraient sans doute pas été suffisantes, puisque des lacunes structurelles ont joué un rôle déterminant dans le cours des événements. Nous estimons d'ailleurs que le BAPE a le devoir de faire des recommandations qui permettront de corriger rapidement ces lacunes, afin qu'une telle situation ne se reproduise pas.

520

Nous soulignons, entre autres, la nécessité de corriger les défauts de la *Loi sur les mines*, pour rétablir l'équilibre entre les droits des exploitants et celui des citoyens, des municipalités, des régions et des MRC.

525

Il est aussi important de mettre à jour le régime québécois de protection de l'environnement afin qu'il puisse faire face aux enjeux environnementaux contemporains. Et, finalement, une remarque qui s'adresse à vous : c'est absolument nécessaire, à notre avis, de rétablir la crédibilité du BAPE, et ça, ça passe de différentes façons, mais notamment en clarifiant ce qu'est le BAPE et ce qu'il n'est pas, tant auprès des autorités que des citoyens.

530

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

535 Merci. Est-ce que vous avez des questions, Monsieur Locat? Non? Madame Trudeau? Non.
Merci beaucoup. J'inviterais maintenant le Centre de la nature mont Saint-Hilaire, monsieur Kees
Vanderheyden.

M. BERNARD LEFEBVRE :

540 Bonjour, Messieurs, Dame. Merci de nous recevoir. Mon nom est Bernard Lefebvre, je suis
le président du conseil d'administration du Centre de la nature. Puis mon collègue, c'est Kees
Vanderheyden, qui est le directeur général. C'est prononcé à la québécoise.

LE PRÉSIDENT :

545 Bonsoir.

M. BERNARD LEFEBVRE :

550 Je voudrais nous présenter brièvement. Le conseil d'administration du Centre de la nature
est composé de 10 personnes. Il y a six personnes qui viennent de la communauté environnante
puis il y a quatre personnes qui viennent de la communauté universitaire, notamment Université
McGill, et trois représentants de l'Université McGill et un représentant de l'Université de Montréal.

555 Le Centre de la nature a 4 300 membres actifs. On a reçu, l'an passé, 200 000 visiteurs. Et il
y a plus de 600 bénévoles qui travaillent au Centre de la nature.

560 Ce dont je vais vous entretenir maintenant, c'est un peu un résumé du mémoire qu'on vous
a présenté. Parce que j'imagine que le temps restreint qu'on a ne nous permet pas de passer à
travers la totalité du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

565 On donne une quinzaine de minutes à tout le monde, pour se garder une petite marge de
cinq minutes pour une discussion.

M. BERNARD LEFEBVRE :

570 O.K. Dans un premier temps, il m'apparaît important de vous définir c'est quoi la mission du
Centre de la nature. La mission du Centre, c'est de protéger la montagne de Saint-Hilaire et son
périmètre, de promouvoir un contact privilégié des citoyens avec la nature, de contribuer à la

protection et la mise en valeur du patrimoine naturel régional, et afin d'atteindre nos buts, on agit comme partenaire proactif et crédible auprès des acteurs régionaux.

575 Pour bien comprendre ce que c'est une réserve de la biosphère, il faut s'entendre pour dire qu'il y a trois aires principales à la montagne. Il y a une aire qui est l'aire centrale, et la grande majorité de l'aire conservation centrale constitue la montagne elle-même. Et cette montagne-là, en plus d'être une réserve de la biosphère décrétée par l'UNESCO, possède le statut de réserve naturelle en milieu privé, en vertu de la *Loi de la conservation du patrimoine naturelle du Québec*.
580 Et ça, ça a été décrété par le gouvernement du Québec, le 6 octobre 2004.

Il y a la zone tampon aussi. Cette zone tampon là est pour une partie collée à l'aire de conservation centrale, pour renforcer sa protection, mais elle est répartie aussi sur l'ensemble du territoire de la réserve de la biosphère et correspond à des milieux naturels, protégés par le schéma d'aménagement de la MRC et les plans d'urbanisme des municipalités.
585

Et il y a aussi, en dernier lieu, ce qu'on appelle l'aire de coopération. L'aire de coopération entoure l'aire de conservation centrale et l'aire de protection. C'est un territoire où on œuvre collectivement à la protection et au maintien du patrimoine naturel de la région, en harmonie avec les activités humaines. L'aire de coopération englobe une partie des corridors forestiers s'étirant vers le nord, incluant les boisés de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu, ainsi qu'une partie du bassin versant de la rivière Richelieu et du sous-bassin versant de la rivière des Hurons. C'est un assez grand territoire.
590

Voilà pourquoi le Centre n'intervient pas seulement sur la montagne et dans son périmètre, mais aussi dans la région.
595

M. KEES VANDERHEYDEN :

600 Alors, notre préoccupation, effectivement, c'est surtout la couverture forestière et toute la biodiversité que la forêt contient. Parce que vous le savez très bien que les forêts sont un poumon pour l'air pur, ils sont aussi comme une éponge qui filtre l'eau et qui alimente la nappe phréatique. Mais les forêts – et sont évidemment un milieu de vie pour les animaux, c'est extrêmement important, mais c'est aussi très important pour les humains. Ils sont un support à une économie importante, l'acériculture, la chasse, la coupe de bois. Mais aussi, c'est de plus en plus, la forêt
605 devient de plus en plus un lieu d'activités et de plein air pour les citoyens. On sait qu'au Québec, 57 % de tous les Québécois ont des activités qui sont reliées à la nature.

Et si je regarde juste le mont Saint-Hilaire, nous, en 10 ans, le nombre de visiteurs a passé de 100 000 à 200 000. Donc, la forêt c'est extrêmement important. Le seul problème qu'il y a dans notre région, c'est qu'il y a un déficit très grave de couverture forestière. Normalement, la
610

couverture forestière devrait être de 30 % du territoire; en réalité c'est à peine 17 %. Et elle se fait manger à tous les jours.

615 Donc, notre obsession, notre préoccupation c'est d'essayer, un, de sauver le petit peu qu'il nous reste et aussi, si possible, de le bonifier. Parce que la diminution de la forêt dans la région a comme conséquence, un, que les habitats des plantes et des animaux rapetissent, diminuent de plus en plus, et qu'il y a aussi une fragmentation des milieux naturels. La région est pleine de petits boisés, de moyens boisés et il n'y a qu'un endroit qui est d'une grande richesse, effectivement, 620 c'est la montagne elle-même, qui est comme une grande forêt. Mais pour le reste de la région, tout est fragmenté.

625 Donc, les habitats sont tout petits pour les plantes, pour les animaux. Et il y a quand même un autre problème avec cette fragmentation-là, c'est que la montagne n'est plus ou presque plus alimentée par les régions. C'est que les boisés de la région sont très importants pour la santé de la montagne, parce que ça permet un flux de vie pour les plantes et les animaux. Et qu'est-ce qu'on a constaté depuis quelque temps, très peu de temps, qu'il y a des plantes rares et menacées sur la montagne, qui sont en train de disparaître, parce qu'on n'est plus connecté sur des boisés de l'extérieur. Et aussi, il y a des animaux qui disparaissent.

630 Donc, la préoccupation que nous avons, c'est d'essayer de créer, de restaurer, en quelque sorte, les boisés de la région et de créer des corridors forestiers entre les boisés de la région et la montagne. C'est important pour la montagne et c'est extrêmement important pour le boisé aussi.

635 Alors, par conséquent, nous avons six préoccupations qui touchent directement le développement de l'exploration et l'exploitation du gaz de shale. Un, c'est qu'il faut une protection inconditionnelle des boisés et des milieux humides de notre région, parce qu'il en reste si peu. Nous avons fait, et nous l'avons transmis à votre secrétariat, un atlas extrêmement détaillé de tous les boisés de la région, grands et petits, avec une caractérisation de leur importance en termes de 640 biodiversité.

Nous avons aussi fait une carte très précise des corridors forestiers, des chaînons qui existent déjà et d'autres que nous sommes en train de connecter; ça prend du temps, mais nous avons beaucoup de collaboration des municipalités et des régions pour tout ça.

645 **LE PRÉSIDENT :**

En conclusion?

650

M. KEES VANDERHEYDEN :

655 O.K. Alors, dans ce cas-là, je vais seulement dire, il y a une chose qui nous préoccupe dans
l'exploration, il faut qu'il y ait une distance vitale entre l'exploration et tout ce qui vient avec et les
boisés, pour ne pas que l'exploration finisse par fragmenter plus, par chasser la faune et la flore. Il
faut une distance vitale, mais on ne la connaît pas. Ça prend des recherches. Et on sait que les
660 Américains sont en train de faire la recherche. Peut-être qu'ils pourront nous éclairer pour savoir à
quelle distance des corridors forestiers et des boisés on devrait permettre un développement dans
la forêt.

M. BERNARD LEFEBVRE :

665 On a quatre recommandations à vous faire. La première c'est – on n'est pas des spécialistes
du gaz de shale, on est des spécialistes de la biodiversité puis de l'environnement, et c'est dans
cette perspective-là qu'on vous parle : que le forage minier et l'exploitation gazière ne doivent se
faire au détriment des rares richesses en biodiversité régionale – on vous a dit qu'on était en déficit
tantôt – que constituent les boisés, les corridors forestiers ainsi que les paysages de notre région;
670 que le gouvernement doit fournir de l'information précise sur l'impact de l'exploration et de
l'exploitation gazière sur les richesses naturelles de la région, à court puis à long terme; que le
gouvernement, suite à des recherches crédibles, doit imposer des règles claires pour les activités
gazières. Ces recherches pouvant, selon le cas, conduire à une conclusion d'exclusion des
activités gazières, pour certaines régions, à tout le moins; et qu'un suivi scientifique doit être offert
675 sur l'impact à court et à long terme sur la biodiversité régionale.

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

680 Monsieur Locat, il y avait une question?

Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :

685 Bien, vous parlez de distance, l'avez-vous déterminée?

M. KEES VANDERHEYDEN :

690 Non. On ne sait pas quelle distance ça prend. On a entendu parler de distance qu'ils veulent
observer par rapport à des résidences pour la santé des gens, mais on n'a aucune idée quelle
distance ça va prendre pour les boisés et le corridor. Parce qu'on sait qu'il y a une pollution de l'air
et il y a une pollution de bruit qui est très forte et qui un impact immédiat sur la faune. Alors, il y a

toutes sortes d'effets de cette activité-là qui font qu'elle soit assez loin des boisés et des corridors, mais on ne sait pas du tout quelle distance ça devrait être.

On espère que les recherches qui vont se faire aux États-Unis, par l'organisme de l'environnement aux États-Unis, qui va livrer ses résultats en 2012, on espère qu'eux vont nous indiquer plus clairement les distances qu'il faut respecter pour protéger le petit peu de biodiversité qu'il nous reste. Nous ne le savons pas.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

Moi, j'avais une question, à savoir qu'est-ce que vous penseriez, par exemple, de suggestions de faire un peu l'équivalent comme on fait pour les terrains humides, c'est-à-dire de demander des compensations? Je prends l'exemple, je pense, le rapport de la dernière commission d'enquête sur les lignes hydroélectriques, par exemple, où on passait dans un boisé qui était précieux. On a obligé, par exemple le promoteur, dans ce cas c'est Hydro-Québec, à avoir trois la superficie générée ailleurs, mais est-ce que donc, on pourrait imaginer qu'on pourrait inciter à refaire les corridors, comme vous dites?

M. KEES VANDERHEYDEN :

Oui. Si la compensation est de l'ordre de la biodiversité, de sauver davantage de boisés ou de contribuer financièrement pour la restauration de boisés, à ce moment-là, il peut y avoir une compensation. Mais ce qui est important, pour être réaliste, on a un dessin très précis de corridors forestiers et il ne faut vraiment pas les casser. Ou est-ce qu'on pourrait se donner plus de moyens pour aller plus vite? Je ne sais pas. Mais je sais qu'aux États-Unis, il y a une compensation, je pense que c'est cinq pour un; pour un terrain détruit du point de vue de la biodiversité, on donne en compensation une valeur de cinq fois cette grandeur-là, pour essayer d'avoir quand même une masse de couverture importante.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

Dernière petite question : est-ce que ces préoccupations-là concernant les corridors forestiers, est-ce qu'elles sont transmises aussi, par exemple, au ministère de l'Environnement, au MDDEP? Est-ce qu'ils sont conscients de l'importance?

M. KEES VANDERHEYDEN :

Oui, absolument. Et c'est assez connu. Évidemment, c'est connu de toutes les municipalités de la région, et ce n'est pas une affaire qui a été inventée hier. Parce qu'on pratique le corridor forestier en Amérique latine, en Europe, à bien des endroits depuis longtemps et avec énormément

d'efficacité. Alors, c'est vraiment la chose à faire pour sauver ce qu'on peut sauver, et pour le consolider; pas juste le sauver, l'enrichir.

735

Et ces corridors-là servent autant aux humains qu'aux animaux. Parce qu'on souhaite que ça soit des lieux de contact avec la nature pour les gens de la région.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

740

Merci.

M. BERNARD LEFEBVRE :

745

On vous a parlé tantôt des trois aires qui entourent la montagne, notamment l'aire de coopération, puis en vous disant que l'aire de coopération, en ce qui a trait au Centre de la nature, s'étend entre autres jusqu'à Saint-Charles. On ne reviendra pas en arrière, mais ce qu'il y a de désolant, c'est qu'on ne sait pas l'impact que ça va avoir là, mais l'exploration est déjà commencée et on n'a toujours pas répondu aux questions qu'on pose là-dedans.

750

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

Hum, hum. Merci.

755

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

M. BERNARD LEFEBVRE :

760

Merci.

LE PRÉSIDENT :

765

Maintenant, j'inviterais monsieur et madame Odette et Roland Larin. Bonsoir.

Mme ODETTE LARIN :

Bonsoir, Monsieur le président, Madame, Messieurs les commissaires.

770

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

775

Merci beaucoup. Votre message sera transmis au plus haut niveau de décisions du gouvernement. Est-ce que vous avez des questions?

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

780

Dans les problèmes que vous avez eus, quels ont été les contacts avec la municipalité?

Mme ODETTE LARIN :

785

La municipalité nous a répondu qu'ils n'avaient aucun pouvoir, qu'ils ne pouvaient absolument rien faire. Que la compagnie avait tous les permis nécessaires et que la municipalité n'avait aucun pouvoir.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

790

Est-ce que la municipalité avait été avertie par la compagnie, avant vous, par exemple, ou c'est en même temps que vous?

Mme ODETTE LARIN :

795

Ce qu'on sait aujourd'hui, avec les interventions de la nouvelle mairesse, c'est qu'il n'y a eu aucune démarche faite par les compagnies au sein du conseil municipal. Les seules démarches qui ont été faites l'ont été auprès de l'ex-maire de Saint-Louis.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

800

Merci.

Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :

805

Est-ce que le forage se faisait sur un terrain privé?

Mme ODETTE LARIN :

810

C'est un terrain privé, oui, qui est situé en plein milieu du village et que la municipalité a identifié lors de l'adoption de la *Loi sur le zonage agricole* comme étant le bassin de terrains résidentiels pour la municipalité, pour le périmètre urbain. Oui, c'est un terrain privé.

815 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame, Monsieur.

820 **Mme ODETTE LARIN :**

Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

825 J'inviterais maintenant, monsieur Jean Lapalme. Bonsoir.

M. JEAN LAPALME :

830 Monsieur le président, Madame la commissaire, Messieurs. J'ai un document PowerPoint. Laissez-moi l'activer s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

835 Voilà. Merci beaucoup. La parole est à vous.

M. JEAN LAPALME :

840 Voilà. Le titre de ma présentation c'est : *Le développement intégral des personnes à la faveur de politiques publiques appropriées, voilà une voie porteuse pour la création de la richesse collective.*

845 Mais pourquoi je parle de richesse, de création de la richesse collective? C'est que je me suis posé la question : mais pourquoi est-ce qu'on veut extraire des gaz de schiste du sous-sol québécois? Je pose l'hypothèse que c'est pour créer de la richesse. Enfin, c'est ce que j'ai entendu dans certains médias.

Alors, tout de suite, je passe au mémoire, si vous voulez, ce qu'on appelle le mémoire exécutif, le sommaire exécutif de ma présentation.

850 Essentiellement, ce que je dis, c'est que derrière tout ce débat social qui est engagé sur l'opportunité ou non de développer la filière des gaz de schiste au Québec, il y a une question sous-jacente de première importance, et cette question est nommée la question de comment créer la richesse dans une société.

855 Ce que je note, c'est que depuis, tout au moins, le début de la révolution industrielle au milieu du 19e siècle, et les racines idéologiques de cette approche remontent à la renaissance, c'est qu'on a cru bon créer la richesse où on avait cette notion que pour créer la richesse, il fallait exploiter le capital naturel. Soit, mais cette exploitation effrénée du capital naturel, aujourd'hui, force est de constater qu'elle nous a menés à deux, au moins deux crises d'envergure qui, aux dires de
860 certains, menacent même la survie de l'humanité. J'ai nommé la crise climatique et la crise de la perte de biodiversité.

865 Donc, on est à un moment dans l'histoire où est-ce qu'il n'est pas inutile et impertinent de se poser la question : est-ce qu'on peut créer de la richesse autrement qu'en exploitant le soi-disant capital naturel?

870 Ce que je propose, suite à des recherches sérieuses, quoique rapides, j'aimerais proposer quatre avenues à la société québécoise, autre que l'exploitation du gaz de schiste, pour créer ladite richesse. La première étant la lutte aux inégalités des chances issues des inégalités socioéconomiques; la deuxième, l'augmentation de la contribution des femmes québécoises à la création de la richesse collective; la troisième, la lutte à l'analphabétisme et à l'analphabétisme fonctionnel; et la quatrième, la lutte au décrochage scolaire.

875 Je ne suis pas le seul dans ma quête de création de richesse. Très récemment, l'OCDE a fait publier un grand rapport sur l'éducation. Je fais juste citer l'OCDE qui dit que :

Les pouvoirs publics devraient développer l'enseignement supérieur pour stimuler l'emploi et augmenter les recettes fiscales.

880 C'est une étude qui s'appelle : *Regard sur l'éducation*, qui a été publiée au mois de septembre 2010, c'est-à-dire il y a à peine quelques mois. Regardez le graphique, on voit qu'il n'y a pas de statistiques précises pour le Québec, mais si vous considérez la donnée Canada et vous regardez la barre horizontale rouge, vous voyez qu'en regard de d'autres pays, il y a un manque à gagner important au niveau du développement de l'éducation supérieure. À la formation universitaire, plutôt. Est-ce que vous le voyez ce que je veux dire? Bon. O.K.
885

890 Donc, je me suis amusé aussi à regarder quelques données statistiques que j'ai prises dans la base de statistiques de la Banque mondiale ou l'institut de la statistique du Québec ou chez Statistiques Canada, et j'ai essayé de regarder quel était le niveau relatif d'un des indicateurs d'une richesse économique, c'est-à-dire le produit intérieur brut. Et je vois que le Québec, enfin dans la sélection que j'ai faite, le Québec est à presque 35 000 \$; la suède à 48 000 \$; le Danemark à 58 000\$. Et je me suis posé la question : sachant qu'en Suède et au Danemark, ce ne sont pas des pays de grandes ressources et encore moins de ressources d'hydrocarbure, je me suis posé la question de savoir qu'est-ce qui pouvait rendre compte de la différence de richesses collectives et individuelles dans ces pays par rapport au nôtre?
895

Évidemment, vous allez me dire que c'est la Norvège qui bat tous les records. Je sais, ils ont du pétrole. Et je sais que l'Alberta a du pétrole. Mais le pétrole de la Norvège et le pétrole de l'Alberta ont la malheureuse inclinaison de produire des gaz à effet de serre et on est déjà dans une crise climatique presque paroxystique.

Donc, je cite très rapidement un auteur danois qui s'appelle Gosta Esping-Andersen, qui a écrit un bouquin remarquable que je pense que tout le monde devrait lire – si je peux me permettre une suggestion de lecture à vous, Messieurs et Madame la commissaire – qui s'appelle : *Les trois leçons de l'État-providence*. Évidemment, je n'ai pas le temps d'entrer en détail, en ce qui concerne la présentation d'Esping-Andersen, mais regardez une statistique intéressante, le premier point ici :

Une intervention de bonne qualité à destination des enfants à risque dès l'âge préscolaire a des effets substantiels et durables.

Il cite un programme, en Suède, qui est le programme Perry. Il dit :

Si on intervient de façon pertinente auprès des jeunes enfants qui sont en difficulté sociale, psychologique, comportementale, sociétale, le retour social sur l'investissement suite à l'intervention auprès de ces enfants, sera de 5,70 \$ pour chaque dollar dépensé.

J'ai traduit ça – c'est des euros, mais j'ai traduit ça en dollars.

Alors, voilà un exemple particulièrement pertinent de comment un investissement social peut permettre d'éviter d'exploiter le capital naturel et de développer le capital social, si vous me passez l'expression.

J'insiste sur le fait, et ce n'est pas souvent mentionné, qu'au Québec, ici, on s'est donné comme société un atout que pas beaucoup de sociétés ont, à savoir un réseau universel de garderies accessibles à tous.

C'est une mesure qui est de portée stratégique, parce que c'est le seul moment – je parle des services de garde à la petite enfance – c'est le seul moment dans la vie de ces citoyens où une société peut les extraire de leur milieu, aplanir les inégalités sociales, les accès à la culture ou les accès à la connaissance, et développer, autant que faire se peut dans un esprit d'égalité, le potentiel intégral de ces enfants. Mais on ne l'a jamais fait, à ma connaissance, mais il m'apparaît évident que si on le fait, on va réaliser que le rendement sur cet investissement social est énorme.

Le deuxième point que je voulais développer, que j'ai présenté dans mon mémoire résumant, c'est l'augmentation de la participation des femmes à la création de la richesse collective.

Alors, ce sont des statistiques de Stats Québec. Au Québec, le taux d'emploi des femmes est passé à 68 % – je pense que c'est des statistiques pour 2007 – alors qu'en 2000, il était seulement de 61.3 %.

940 Mais ce que je veux vous faire remarquer, c'est que le taux d'emploi des femmes au Danemark, dont le produit intérieur brut – je l'ai dit tantôt – est beaucoup plus élevé que le produit intérieur brut, par habitant, pour le Québec, le taux d'emploi des femmes au Danemark est de 73.2 % pour 2007.

945 Alors, ce n'est pas seulement une question de taux d'emploi, c'est qu'il y a des conséquences économiques à ça. Même Esping-Andersen – c'est la deuxième boulette sur ma diapositive – donne un exemple européen. Il dit :

950 *Si les femmes gagnent en moyenne 75 % du salaire des hommes et que leur taux d'emploi bondit de 50 à 75 %, soit du taux espagnol au taux danois, leur surcroît de contribution au revenu national sera d'environ 15 %, ce qui, avec un taux d'imposition moyen de 30 %, ajouterait 10 à 12 % aux recettes fiscales de l'État.*

955 N'oublions pas, si on réfère à la diapositive antérieure, que le taux de participation des femmes au marché du travail est de 68 % au Québec, alors que pour les hommes, il est au-delà de 73, entre 73 et 75 %. Donc, là, il y a un manque à gagner.

960 La conclusion de tout ceci, c'est qu'on peut créer de la richesse sociale, à partager par la suite, en favorisant la pleine participation des femmes sur le marché du travail.

965 Alors, ce sont les statistiques que j'ai citées tantôt. Au Québec, le taux d'emploi des hommes est de 74 %, alors que chez les femmes il est de 68 %. Il y a quand même un gradient de 6 degrés, là. Et regardez aussi, l'autre statistique qui est intéressante, c'est qu'au Québec, toujours, en 2006, Stats Québec, les femmes gagnaient en moyenne 77 % du salaire des hommes. Il y a belle lurette que les femmes demandent la revendication : travail égal, salaire égal. Et si notre société se donnait les moyens d'avancer sur ce dossier, on favoriserait l'éclosion et le plein développement du talent féminin. Ça m'apparaît une autre évidence. Ce qui est une belle façon aussi, de créer de la richesse sociale.

970 Troisième point. La lutte à l'analphabétisme fonctionnel. Vous savez, dans le Journal 24 Heures qui est distribué gratuitement dans le Métro, le 8 septembre 2010, on titrait : « Un Québécois sur deux éprouve de la difficulté à lire et à écrire. » Je vais passer par-dessus ça, mais ce que je veux vous montrer, c'est qu'au Québec, indépendamment du titre un peu, comme on dit, flamboyant du journal du 24 Heures, le problème de l'analphabétisme est un problème réel.

975

Les données qui sont ici sont tirées de l'enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes, et les données datent de 2003. Toutes les références sont là, sur Internet.

980 Est-ce que ça nous dit – parce qu'il y a une question de méthodologie importante. Si vous regardez en bas, à gauche, vous avez un graphique que j'ai volontairement amputé, parce que ce qui m'intéresse sur cette diapositive, c'est la méthodologie. Alors, si vous voyez, il y a des carrés qui sont jaunes, il y a des carrés qui sont comme drabes, il y a des carrés qui sont bleus. Alors, la couleur drabe indique :

985 *Environ 22 % de la population québécoise âgée de 16 ans et plus se classe au niveau 1 en compréhension de texte suivi. Ces personnes peuvent lire un texte court et repérer un élément d'information identique ou semblable à celui donné dans la question.*

990 Alors, ce sont des gens – il y a quand même 22 % de la population et une autre tranche de 32 – qui ont de la difficulté à faire face à la complexité que représente un texte complexe. Alors, ça veut dire qu'en termes de littéracie et de capacité à saisir des enjeux de plus en plus complexes, soit la marque de notre société, il y a un manque à gagner et une lacune grave dans le tissu social québécois. Et à ce titre là, il ne fait pas de doute, pour les spécialistes, que la lutte pour augmenter le niveau de ce qu'on appelle la littéracie est une voie porteuse pour la création de richesses sociales.

1000 Alors, je reviens au graphique en tant que tel. Si vous faites l'addition des deux blocs, le jaune et le beige, ça vous donne pas loin de 50 % de la population qui, dans les faits, a de la difficulté avec des textes qui comportent un certain degré de complexité.

1005 Cette diapositive-là est intéressante aussi, parce qu'au niveau de la compréhension des textes suivis, si on regarde un certain nombre de juridictions en Amérique du Nord, le Québec se situe au score de 276, ça veut dire plus bas que la performance médiane. C'est la même chose pour la numéracie, qui est l'équivalent de la littéracie, pour le domaine des chiffres.

1010 Et cette diapositive-là indique – c'est très intéressant de voir que plus... si vous voyez en bas, là, c'est les salaires de 60 000 \$ et plus. Et qu'est-ce que ça nous dit, cette diapositive, c'est que plus les gens sont instruits, plus ils ont de la facilité à maîtriser la complexité dans un texte ou dans un énoncé, plus leur revenu est élevé. Ce qui n'est pas tellement surprenant, vous en conviendrez avec moi.

1015 La lutte au décrochage scolaire. Je vais aller rapidement, pardon. La fondation du Grand-Montréal, qui est un organisme sérieux, a fait faire des études récemment, et qui ont été publiées, notamment, qui ont été publiées récemment, je pense tôt cet automne.

1020 Le rapport montréalais de la Fondation du Grand-Montréal souligne le taux de décrochage de 32.1% sur l'île de Montréal en 2006-2007, et un taux de diplomation de seulement 62 % chez les élèves francophones montréalais. Ça, ça veut dire qu'on est près d'un taux de décrochage, dans le contexte de la démarche pour atteindre le secondaire V, qui frise, sur l'île de Montréal, 40 %.

1025 Et, chose intéressante, c'est que l'économiste Fortin, votre homonyme de l'UQÀM, a calculé que – je cherche la diapositive, je vais la trouver. En attendant que je trouve ma diapositive, vous pouvez vous rafraîchir au son des danseuses à l'arrière. C'est quand même assez intéressant.

LE PRÉSIDENT :

1030 En conclusion, justement.

M. JEAN LAPALME :

1035 Oui, justement. Alors, l'économiste Fortin a conclu qu'un élève ou une élève qui ne terminera pas son secondaire va gagner, au cours de sa vie active, 427 000 \$ de moins que le même élève qui aurait terminé son secondaire. Alors, la conclusion est évidente. C'est que le décrochage scolaire au Québec atteint des niveaux endémiques et que ça constitue là une autre voie porteuse pour augmenter la richesse collective.

1040 Conclusion. Aux fins de développer la richesse collective, il existe bel et bien des voies autres que l'exploitation du capital naturel. Les voies les plus porteuses sont celles qui visent le développement intégral des personnes et de leur potentialité. Des politiques publiques appropriées peuvent y contribuer significativement.

1045 Et la dernière chose que j'aurais à dire, c'est que je tiens à signaler auprès de vous, Messieurs et Madame la commissaire, que je reprends à mon compte les recommandations qui vont vous être soumises demain, je pense, par le Centre québécois du droit de l'environnement, à l'effet que la commission doit recommander la présentation d'un projet de loi imposant un moratoire, visant à la fois la suspension de toute activité d'exploration de gaz de schiste actuellement autorisée et l'interdiction de délivrer tout nouveau permis.

1050 Ce moratoire devrait être en vigueur jusqu'à ce qu'un nouvel encadrement juridique soit adopté par l'Assemblée nationale, suite à une évaluation environnementale stratégique permettant l'information et la participation du public les plus complètes.

1055 Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

1060 Merci beaucoup. Donc, j'inviterais maintenant, madame Lucie Sauvé.

M. JEAN LAPALME :

1065 Vous n'avez pas de questions?

LE PRÉSIDENT :

 Non. Le temps est passé.

1070 **M. JEAN LAPALME :**

 Ah bon. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1075 Merci. Donc, Madame Sauvé, on vous écoute.

Mme LUCIE SAUVÉ :

1080 Monsieur le président, Madame, Messieurs les commissaires. Je m'appelle Lucie Sauvé, je suis professeure à l'Université du Québec à Montréal, et je suis titulaire de la chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement.

1085 Alors, je voudrais d'abord signaler que je vais faire ma présentation sur le fond de toile de cette photo, qui représente les travaux de forage à Saint-Denis-sur-Richelieu. Ces travaux de forage ont débuté au cours des deux dernières semaines, en plein pendant les travaux de cette commission du BAPE. Et ce qui en dit long sur l'attention portée par l'industrie et par le gouvernement à l'acceptabilité sociale du projet de développement gazier au Québec.

1090 Alors, à la chaire de recherche dont je suis responsable à l'UQÀM, nous menons divers programmes de recherches, dont plusieurs portent sur les dynamiques éducatives en matière de santé environnementale, c'est-à-dire cette vision de la santé qui reconnaît les liens très étroits entre la santé des écosystèmes et celle des humains, les individus et les collectivités. Alors, nous nous intéressons, en particulier, au processus d'apprentissage collectif dans l'action sociale. Et
1095 nous avons observé ce type de dynamique dans le cas du gaz de schiste.

Alors, je présente ce mémoire en mon nom, mais aussi au nom des 12 chercheurs associés à la chaire de recherche, et madame Béliveau qui est avec moi est aussi associée aux travaux de la chaire.

1100

Alors, au bilan, on peut observer que le mouvement de résistance au projet industriel de gaz de schiste imposé à la population du Québec, avec force et précipitation, a permis de mettre en branle un formidable processus d'apprentissage collectif, un processus de construction d'une intelligence citoyenne de la situation, en réaction aux initiatives de marketing social des promoteurs, soit le gouvernement et l'entreprise dont l'alliance étroite ne fait plus aucun doute.

1105

On a donc appris beaucoup de choses à travers ces neuf premiers mois. Nous avons rencontré plusieurs des principaux protagonistes et nous avons systématiquement épluché la documentation disponible, dont celle qui est issue des médias d'ici et d'ailleurs.

1110

Je voudrais saluer ici, le travail vraiment extraordinaire réalisé par les gens des médias qui ont contribué à la construction d'une information responsable. Je veux saluer aussi les personnes, en particulier Johanne Dion, Yvan Boulay, Ruth Major, Julie Brault, qui ont généreusement contribué à nous fournir des revues de presse quotidiennes ou hebdomadaires au cours des derniers mois, sur la question des gaz de schiste, et à relayer ainsi, une information indispensable à la mobilisation citoyenne sur la question.

1115

Enfin, je veux saluer tous les groupes et comités de citoyens qui ont vraiment investi des milliers et des milliers d'heures à saisir, à saisir, à se saisir de cette question cruciale au Québec.

1120

Parce que la question est effectivement extrêmement vive pour trois raisons principales : sans débat public ni planification, le gouvernement du Québec a promu l'entrée en scène du Québec dans la production et la consommation accrue des hydrocarbures, réorientant ainsi sa stratégie énergétique et impliquant de facto la révision de son plan de réduction des gaz à effet de serre.

1125

Deuxièmement, en même temps, le gouvernement a opéré unilatéralement un virage majeur en ce qui concerne notre mode de gouvernance énergétique, tout au privé. Et troisièmement, le gouvernement consacre le rétrécissement de notre démocratie en faveur du pouvoir accordé à l'entreprise en maintenant la suprématie de la *Loi sur les mines*.

1130

Le fardeau de la preuve est trop lourd pour les citoyens qui ne peuvent compter, dans ce dossier, sur les instances normalement chargées du respect de la qualité de vie des citoyens et de la protection de l'environnement. Ni le ministère du Développement durable et de l'Environnement, ni le ministère des Affaires municipales, ni le ministère de l'Agriculture via, entre autres, la Commission de protection du territoire agricole, ni aucune autre instance n'ont le pouvoir, ni le

1135

souhait, pour le moins explicite, de remettre en question les fondements du projet de développement du gaz de schiste.

1140 La balle est dans le camp de la société civile, sans ressource adéquate, à bout de souffle et
à contre-courant d'une puissante machine politico-économique. Nous déplorons le sentiment
d'urgence qui a été artificiellement créé par le gouvernement. Et le rythme des travaux de cette
commission du BAPE témoigne d'une telle précipitation. Une telle urgence simulée entrave, de
1145 toute évidence, l'appropriation collective de cette problématique, entrave la réflexion éclairée sur le
sujet et le renforcement d'un mouvement social de légitime résistance au projet.

Au bilan, mais malgré les défis considérables que cela constituait, on a quand même
collectivement appris beaucoup de choses au cours des derniers mois, au sujet du projet de
développement des gaz de schiste. Il s'agit bien de savoir et pas seulement d'opinion. Il s'agit de
1150 savoir fondé sur de l'information valide, fournie et croisée par une grande diversité de spécialistes
et d'observateurs, dont plusieurs se sont exprimés dans le cadre de ces audiences.

Alors, au cours de ces neuf derniers mois, on a appris entre autres – et je vais vraiment
résumer au maximum – qu'il s'agit d'un projet industriel extensif, à grande échelle, et très invasif
1155 sur les territoires concernés. Et on ne peut pas envisager de projet pilote sans avoir en tête que
cette industrie ne peut être viable qu'à grande échelle. C'est toute une filière qui s'installe et pour
de nombreuses décennies.

Il s'agit d'une entreprise énergivore qui requiert d'importantes quantités d'énergie pour la
1160 production de gaz, gaz qui de surcroît est convoité comme source d'énergie, entre autres, pour la
production du pétrole à partir des sables bitumineux en Alberta. Curieux retour des choses.

Il s'agit d'une activité polluante, non seulement à l'échelle locale, régionale, mais globale.
L'exploitation des gaz de schiste rend disponibles de nouvelles quantités d'hydrocarbures, en cette
1165 époque où les changements climatiques s'accroissent. Cette activité industrielle prélève
d'importantes quantités d'eau dans des régions déjà en déficit. Et le recyclage de l'eau d'un puits à
l'autre, tel qu'envisagé, ne peut résoudre que très partiellement ce problème, en créant, par
ailleurs, le problème de gestion d'un fluide d'une extrême toxicité.

1170 Il s'agit d'une entreprise à risque environnemental. Même les promoteurs et les assureurs
des promoteurs, et nos propres assureurs en conviennent, il s'agit d'une entreprise à très haut
risque, si l'on considère l'ampleur de l'échelle de développement envisagée. Et si certains risques
pourront être minimisés par des adaptations technologiques, ils ne pourront certes pas être
1175 enrayés, en particulier en ce qui a trait à la dynamique des fluides, eau et gaz dans les couches
souterraines.

Nous avons aussi appris que la santé des populations sera affectée – en fait, elle est déjà affectée si l'on considère le stress considérable que les projets ont déjà fait subir à des milliers de citoyens.

1180

On apprend que le projet de développement gazier implique, en ce moment, le viol de nos territoires et de nos milieux de vie.

1185

On apprend que ce développement rapportera relativement peu aux Québécois, et que les gains économiques appréhendés pourraient fort bien être apportés par d'autres types d'entreprises; entre autres, les emplois créés seront temporaires et ne seront pas de nature à contribuer à la structuration des économies locales et régionales, bien au contraire.

1190

L'idée d'indépendance énergétique mise de l'avant par les promoteurs est fallacieuse. C'est le tout au privé dans un contexte de globalisation.

1195

Les promoteurs mettent aussi de l'avant les avantages économiques d'un gaz local, mais sans prendre en compte les impacts locaux aussi, dont les coûts collectifs s'avèrent élevés. Et l'étatisation ou nationalisation ne réglerait certainement pas les problèmes soulevés par cette filière désuète.

1200

On apprend aussi qu'on n'a pas besoin de ce gaz. On a certes besoin d'énergie au Québec, mais l'énergie peut provenir d'une pluralité d'autres sources que le gaz de schiste. Le gaz qu'on importe pour l'instant, de l'Ouest, en attendant les éventuelles conversions industrielles et de transport, permet de faire la transition, et cette transition sera d'autant plus rapide si nous investissons, dès maintenant, nos ressources et nos compétences dans l'alternative.

1205

On apprend aussi qu'au Québec, tous les éléments d'un système d'énergie renouvelable sont en place et peuvent être associés à des programmes d'économie et d'efficacité énergétique. Il nous faut une volonté politique de le développer.

1210

On apprend que le projet de gaz de schiste n'a pas été évalué dans un processus comparatif de coûts/avantages avec d'autres sources et, en particulier, avec un système intégré de sources alternatives.

1215

Et on apprend enfin que si l'acceptabilité sociale est au cœur de l'argumentaire des promoteurs, et en particulier du ministère des Ressources naturelles, les critères et indicateurs d'une telle acceptabilité n'ont jamais été clarifiés. En fait, le gouvernement et l'entreprise confondent acceptation et acceptabilité. On veut faire adopter le projet gazier dans un bien étrange pacte social.

1220 De façon générale, l'ensemble des informations colligées par les experts non reliés à l'entreprise et par les citoyens, au cours des derniers mois, ne confirme pas l'acceptabilité, ni d'ordre écologique, ni sanitaire, ni social, ni économique du projet gazier. Et la dynamique sociale de dénonciation et de résistance qui s'est accentuée au cours des derniers mois ne témoigne certes pas d'une acceptation sociale.

1225 Au bilan, on a donc appris qu'on dispose actuellement de suffisamment d'informations pour statuer sur la non-pertinence de ce projet et le rejeter. Quand on dit qu'il manque encore des informations, on fait essentiellement référence à des informations techniques très spécifiques, mais qui ne changent pas le fond des choses. Le fond du problème. On en sait maintenant suffisamment pour se rendre compte qu'on ne doit pas aller de l'avant. Le *shale game*, le *gas play* n'en vaut pas la chandelle.

1230 Alors, pourquoi poursuivre les études? De toutes ces études dont la liste s'allonge et qui seront très coûteuses pour un projet qui fondamentalement n'a pas de sens, et qui de toute façon, sera transitoire, devra être transitoire. Parce qu'il est impératif d'investir dans d'autres filières, les filières d'un véritable avenir énergétique.

1235 Nous sommes maintenant des centaines de milliers à demander un moratoire. C'est la moindre des choses. Mais à mon point de vue, à notre point de vue, cet arrêt des activités gazières n'aurait pas pour but de permettre de poursuivre les études visant à identifier des accommodements raisonnables à l'industrie déraisonnable des gaz de schiste.

1240 À quoi bon statuer sur les règlements, sur une distance de 200 mètres plutôt que 100 mètres d'une habitation? Ou convenir à sens unique sur des mesures de compensation? À quoi bon réviser la recette de soupe chimique qui, de toute façon, sera toxique? Ce maquillage, ce faux-semblant, me paraît, nous paraît dérisoire et nous fait perdre du temps. C'est comme statuer sur les normes ISO 14000 d'un bateau destiné à couler.

1245 Essentiellement, cet arrêt, ce moratoire, devrait permettre de stimuler la réflexion et l'expertise collective pour structurer un projet énergétique québécois qui en vaille la peine, qui donne envie à tous les Colin de ce monde, à tous les jeunes Québécois, de participer à la construction d'un pays, de leur pays, au cours des décennies à venir.

1250 En terminant, je voudrais mettre en évidence l'exemple de l'Équateur. Ce pays dont 40 % de la population vit sous le seuil de la pauvreté et qui refuse l'exploitation du pétrole sur une partie de son territoire. Par référendum, le peuple équatorien, à 75 %, a choisi de protéger la biodiversité en lien avec les modes de vie traditionnels et de ne pas contribuer davantage à la production de gaz à effet de serre.

1255

1260 Le gouvernement équatorien a calculé que le coût global engendré par la mise en circulation du pétrole dans le parc Yasuni, et qui correspond pourtant à 20 % de la production nationale, serait plus élevé pour la communauté internationale que la compensation demandée aux pays riches de l'ONU, via des crédits de carbone accumulés dans un fonds, dont les intérêts serviront à développer les énergies alternatives au pays.

1265 L'Équateur souhaite devenir un pays modèle de pays innovateur, un leader d'une économie post pétrole où on stimulerait le développement de l'énergie géothermique, solaire, marémotrice, et cetera.

1270 Et pourquoi pas le Québec? Selon un récent sondage, les deux tiers de la population du Québec, même proportion qu'en Équateur, est défavorable au projet de développement du gaz de schiste. Le Québec pourrait mettre à profit l'extraordinaire levier qu'offre son abondante énergie hydroélectrique pour devenir un leader de l'alternative et développer une expertise en énergie renouvelable et en efficacité énergétique. Au sein du peuple québécois, nous avons tout le talent et la créativité pour entreprendre un tel projet.

1275 Alors, nous souhaitons que le rapport de ces audiences du BAPE appuie un tel projet de pays et nous souhaitons aussi que le rapport des commissaires, en cohérence avec la mission essentielle de cette institution admirable qu'est le BAPE, insiste sur la nécessité de renforcer les dynamiques de démocratie participative et au-delà du seul rôle consultatif.

1280 Il s'agit là, d'un critère fondamental, en fait du premier critère d'acceptabilité sociale dans le cas du gaz du schiste, comme de tout autres questions socialement et écologiquement vives au sein de notre société. Je vous remercie de votre écoute.

LE PRÉSIDENT :

1285 Merci. Monsieur Locat.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

1290 Oui, merci. J'avais une question. Dans les conclusions ou recommandations, vous suggérez d'entreprendre tout de même une évaluation environnementale stratégique sur ce projet-là. Et vous êtes toujours d'accord avec cette idée, nonobstant le fait que vous semblez être contre, quand même, a priori?

Mme LUCIE SAUVÉ :

1295 C'est la moindre des choses. Les mesures dont j'ai fait état dans le mémoire que j'ai déposé, malheureusement avec précipitation, restent valables. Nous maintenons ces recommandations-là.

Mais, en fait, un mémoire, une évaluation environnementale stratégique reste de l'ordre de la moindre des choses.

1300

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

Merci.

1305

LE PRÉSIDENT :

Madame Trudeau? Ça va. Monsieur Germain?

1310

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Oui. Madame Sauvé, j'aimerais savoir qui finance, le financement de votre chaire est assumé pas par le gouvernement du Canada, parce que je voyais chaire de recherche du Canada.

1315

Mme LUCIE SAUVÉ :

C'est ça. Et par un ensemble d'organismes de financement également.

1320

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Je vous remercie. Merci, Madame Sauvé.

Nous allons prendre une pause. On va être de retour à 8 h 50. Merci beaucoup.

1325

PAUSE

1330

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va reprendre la séance. Madame Graciela Schwartz? On va passer au prochain. Est-ce que monsieur Richard Tremblay est ici? Donc, Monsieur Tremblay, venez donc. Donc, la parole est à vous, Monsieur Tremblay.

1335

M. RICHARD TREMBLAY :

Bonjour, Monsieur et Madame les commissaires. Je me présente, Richard Tremblay, résidant de Saint-Nicolas, maintenant Lévis sur la Rive-Sud de Québec, la région de Chaudière-Appalaches.

1340 Je suis ingénieur-chimiste depuis 25 ans, maintenant, malheureusement. J'ai activement
œuvré dans l'industrie chimique, minière, métallurgique et particulièrement avec les procédés
innovateurs. Mon travail m'a amené dans plusieurs régions et pays, permettant de bien connaître
le déroulement et les retombées des projets majeurs.

1345 J'appuie le projet de l'exploration de gaz de schiste puisqu'il a été démontré que le projet
répondait à tous les critères de sécurité, rentabilité, de hautes normes techniques et de
sécurisation d'approvisionnement énergétique.

1350 Voici quatre mots : savoir, connaître, innover, avancer. C'est par ce cheminement, de ce
type, qu'une communauté peut évoluer. J'ai appris que la seule chose qui ne change pas est le
changement, et spécifiquement de nos jours. Mais l'homme, à travers son histoire, ne s'est jamais
refusé une innovation lui permettant d'obtenir un avantage sur le contrôle de son environnement et
de sa destinée.

1355 Le Québec a une position privilégiée géographiquement, favorisée par son fleuve. Le
Québec possède des voies ferroviaires, routières, une population compétente, éduquée, des
groupes d'entrepreneurs actifs, des centres de formation modernes et une population active et
favorable au développement économique.

1360 De nos jours, la compétition se manifeste d'une manière continentale et même mondiale.
Notre province possède déjà un secteur d'activité économique intéressant. Mais elle doit aussi
développer toute nouvelle activité économique permettant de poursuivre son évolution. Aujourd'hui,
le Québec possède une population active qui nécessitera de nouveaux emplois pour ses jeunes;
comme le développement de projets majeurs nécessite une préparation de plusieurs années, nul
doute que le synchronisme du projet actuel est une opportunité positive pour nos décrocheurs.

1365 De tous les temps, et spécifiquement depuis le début de la colonie, nos ancêtres, en plus de
démontrer un courage devant un immense territoire sauvage et vierge, se sont mis à l'ouvrage
avec les outils apportés avec eux, et n'ont cessé, à travers leur époque, de perfectionner outils et
techniques pour bâtir des espaces de production, de culture, d'édifices que l'on croyait difficilement
concevables à l'époque, malgré l'évolution et la mère patrie qui se trouvait très loin.

1370 Ils ont choisi des innovations techniques encore plus adaptées à leur territoire, empruntant,
dans des cas, aux autochtones, la raquette et les plantes médicinales, développant de rares
espèces de bêtes uniques au monde et n'hésitant pas de modifier le territoire pour améliorer les
qualités et leur performance.

1375 Sur une petite pensée. Devant un projet important ou un problème majeur, que se serait-il
passé si nos ancêtres avaient refusé d'appriivoiser un outil puisqu'il est potentiellement à la fois
dangereux? Peut-être ne serions-nous pas là.

1380 Dans notre histoire, certaines innovations ont eu des conséquences heureuses, que certains
ont oubliées. Notre estuaire regorgeait de baleines de toutes sortes. Malheureusement, au 19e
siècle, ces dernières ont été chassées à la limite de l'extinction. Heureusement, une découverte a
permis de sauver les baleines. C'est avec la découverte du pétrole et de son raffinage que nous
1385 avons changé de type de carburant pour l'éclairage et que nous avons abandonné l'huile de
baleine pour l'huile à pétrole.

1390 Au commencement de l'industrie pétrolière, il y avait ce gaz indésirable qui résultait de
l'extraction du pétrole. Au début, comme mesure de sécurité, on le brûlait immédiatement. Par la
suite, comme ce dernier était un produit naturel et que des marchés se trouvaient à proximité, il y a
eu la naissance de l'industrie du gaz.

1395 Le gaz naturel produit 100 % moins de GES que le charbon et 50 % moins de GES que le
mazout. En remplaçant le mazout par le gaz naturel, cela serait une réduction en mégatonnes de
GES dans notre province. Gaz naturel égale moins de GES, moins de pluies acides et moins de
polluants atmosphériques.

1400 Les autres avantages du gaz naturel. Il ne produit aucune cendre, peu d'infrastructure de
stockage, aucune émission de particules polluantes, une forme d'énergie écologiquement
favorable, c'est disponible en grande quantité, c'est utilisé comme réactif industriel et c'est distribué
sans impact visuel.

Le gaz naturel est considéré comme un combustible propre. Il possède beaucoup moins de
SO₂, de NO_x et produit beaucoup moins de CO₂.

1405 Les applications domestiques sont multiples. On compte les cuisinières, les sécheuses, les
chauffe-eau et même le chauffage de maison. Les frais d'opération des équipements qui
fonctionnent au gaz naturel sont généralement plus faibles que ses pendants au mazout.

1410 Dernièrement, la compagnie Robert Transport a annoncé l'achat d'une flotte de camions de
180 camions qui vont fonctionner au GNL. Ça veut dire du gaz naturel liquéfié. Ça va avoir comme
conséquence une réduction d'au moins 25 % de ses coûts de combustible et, en plus, presque
50 % de réduction de gaz à effet de serre. C'est pour vous dire que les innovations relativement au
gaz naturel viennent chez nous, de jour en jour, au fur et à mesure que les infrastructures sont
1415 disponibles.

1420 Ce tableau que je vous présente ici, c'est un peu pour vous montrer ce qui existe dans
d'autres pays en termes de flottes, de véhicules et de stations-services pour distribuer le gaz
naturel à des fins de véhicule de transport. On peut voir que les États-Unis se retrouvent à la
sixième position, et probablement que le Canada, c'est peut-être un dixième de cette quantité-là.

On vient de voir, un peu, un résumé de ce que peut nous apporter le gaz naturel, puis de toutes ses avancées. Mais maintenant, je vais vous parler du gaz de schiste puis de son importance actuellement.

1425 On vous a présenté plusieurs arguments actuellement, mais l'argument le plus important, puis je pense qu'il devrait prédominer par-dessus tout, c'est celui de l'impact environnemental, celui qu'il peut avoir sur la nature, sur notre environnement.

1430 Au tout début de cette aventure des audiences, je ne connaissais presque rien sur le gaz de schiste. Alors, j'ai cherché à me renseigner. Puisque je suis ingénieur, j'ai dit : je vais aller voir en Pennsylvanie puis au Texas. Je vais aller voir un peu partout l'information. Et puis j'ai pu apprendre qu'on divisait les problèmes relativement au forage, on le divise en trois zones : on trouve qu'il y a des problèmes environnementaux en surface, en profondeur ou dans le puits de forage. Ils ont déterminé qu'il y avait trois zones qu'ils pouvaient identifier.

1435 Lorsqu'on parle de la zone en profondeur, puisque c'est des zones de forage qui sont à plus d'un kilomètre et demi dans la terre, c'est presque impossible d'avoir un effet de contamination en surface. Puisqu'il y a tellement de strates et de distance entre le point où le gaz est extrait, que c'est impossible d'avoir un gaz qui pourrait trouver sa voie jusqu'en surface. Parce que si le gaz avait trouvé sa voie jusqu'en surface, il n'y aurait déjà plus de gaz.

1440 La deuxième zone c'est la zone d'ouvrage en surface, là où on extrait le gaz. Là, on peut voir que c'est une plateforme de travail qui peut avoir à peu près tout le même genre de problèmes que l'industrie lourde peut avoir lorsqu'on a un problème environnemental. Que ce soit un déversement, du bruit, par exemple, ou de l'éclairage abondant. Mais puisque c'est en surface, l'industrie est capable d'apporter des modifications immédiatement. Que ça soit par l'installation de buttes pour éviter l'écoulement à l'extérieur de la plateforme de forage de travail, ou des fossés pour être capable de collecter tout liquide qui pourrait s'éloigner.

1450 En fin de compte, si on avait trois zones, la zone qui est la plus dangereuse, puis c'est reconnu par plusieurs études américaines, c'est le puits d'extraction. Ce puits d'extraction là, j'aurais aimé avoir beaucoup d'informations, que ce soit de l'industrie ou des médias, mais c'est quelque chose qui pourrait être très technique, mais j'ai essayé de trouver une manière de l'expliquer assez simplement.

1455 J'ai été surpris de comprendre qu'il y avait jusqu'à cinq caissons, c'est-à-dire cinq tuyaux un dans l'autre, qui étaient utilisés pour protéger les zones sensibles, soit les aquifères ou des zones plus molles que pouvait rencontrer le forage. C'est-à-dire qu'on rencontre une conduite de 24 pouces, de 20 pouces, de 13 pouces et de 9 pouces, en plus de la conduite d'extraction de gaz qui est de 5 pouces, elle. Entre chacun de ces caissons, on a du béton. Alors, c'est dire que j'ai cinq tuyaux, j'ai probablement quatre couches de béton entre chacun.

1460

1465 En plus de ça, on a parlé fréquemment, mais sans détail, des normes API. API c'est l'Institut pétrolier américain. Les normes, habituellement, c'est fait pour s'assurer que les constructions sont faites selon des bons standards. Si on ne dévie pas de ces normes-là, la sécurité est maximale. Dans les normes API qu'est-ce qu'on retrouve? On retrouve toutes sortes de choses; aussi, même, des tests sur le béton utilisé ici. Des tests sur le béton pour savoir si le mélange est bon et même des tests sur le béton sur son adhérence sur l'acier.

1470 Alors, si l'industrie utilise toutes ces normes-là, ça a déjà été utilisé, ça ne devrait pas avoir de problème, puisque ça a été testé dans le passé – en remerciant nos amis américains qui l'ont testé pendant 15 ans, je suis bien content de profiter du fruit de leur travail.

1475 En conclusion, apprenons du passé. Le gaz de schiste est une source d'approvisionnement énergétique écologique et favorable. Elle sera une source d'énergie d'avenir pour au moins les 50 prochaines années. Sans gaz de schiste, nous aurons un accès difficile à une série de nouvelles technologies. Le gaz de schiste apportera prospérité économique, nouvel emploi pour nos jeunes décrocheurs, un savoir-faire technique et pourra nous assurer une évolution et une croissance pour tout le Québec.

1480 Pour toutes ces raisons, il ne fait aucun doute que ce projet possède un bilan global de retombées positives qui surpassent de loin les quelques inconvénients significatifs.

En vous remerciant, Messieurs et Madame les commissaires.

1485 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Tremblay. Est-ce que vous avez une question, Monsieur Locat? Oui.

1490 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Oui. La question concerne la question des risques. Vous avez dit que, bon, si tout est bien fait, il n'y a pas de problème. Par contre, avec les effets cumulatifs, donc avec la quantité et la fréquence qui vont augmenter, est-ce que vous avez considéré cet aspect-là en considérant le risque?

1495 **M. RICHARD TREMBLAY :**

1500 Monsieur, je vous ai donné un exemple. Je vais vous donner un exemple par un autre exemple qui existe ici, depuis tous les jours. Vous avez vu de quelle manière on fait les trous de forage avec les cinq caissons, les multiples couches de béton à l'intérieur. Actuellement, il y a encore pas très longtemps, puis probablement qu'ils existent encore, des réservoirs souterrains

pétroliers à simple paroi. Et on essaie de les remplacer de plus en plus. Puis ça, c'est pour nos stations d'essence.

1505 Alors, on va toujours vers le meilleur. Actuellement, je ne crois pas que les techniques
utilisées soient les moins bonnes. Je crois que c'est les meilleures techniques actuellement
disponibles sur le marché, qui existent. Et je ne crois pas, connaissant les États-Unis et leur
manière d'utiliser les choses innovatrices, qu'ils se contentent des derniers développements de ce
côté-là. Surtout lorsqu'on est ingénieur puis on voit quelque chose de très difficile. On arrive, on
1510 dit : On va appliquer les normes API, comme ça on ne prendra pas de chance. Ça va être des
soudures aux rayons X, ça va être des matériaux qui vont résister à beaucoup plus de pression,
mais vous allez payer le coût.

1515 Ici, on est dans l'industrie gazière. On n'a pas le choix de prendre les meilleures méthodes
possible. Puisque s'il arrive un incident, c'est des arrêts de production, c'est des bris d'équipement,
c'est des blessures, c'est beaucoup d'argent qui est perdu. Puis actuellement, on est juste au
niveau de l'exploration. Actuellement, je pense qu'il y a à peu près une dizaine de trous de forage
qui ont été faits uniquement pour l'exploration. Et je suis presque certain que pas tous les 10 trous
d'exploration sont rentables actuellement. Il y en a qui ne seront pas rentables. Alors, c'est
1520 beaucoup d'argent de perdu.

Moi, je suis convaincu, dans une industrie comme ça, on ne peut pas se permettre de jouer
avec la sécurité, que ce soit pour les êtres humains et même pour l'environnement.

1525 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

1535 Oui. Monsieur Tremblay, bon, vous assimilez l'industrie d'extraction du shale à l'industrie
lourde. À quelle distance, d'après vous, des résidences, une industrie lourde devrait être située à
ce moment-là?

M. RICHARD TREMBLAY :

1540 Monsieur, la distance peut varier selon la sorte d'embêtements que vous pouvez avoir. Si
c'était pour une question de son, ça pourrait être une certaine distance, mais cette distance-là peut

1545 être réduite par rapport à des décibels, par rapport à des silencieux qu'on pourrait mettre sur des moteurs. Si c'est une question de pollution lumineuse – je sais que pendant l'exploration, souvent on met des installations temporaires, mais lorsqu'on parle d'installations permanentes, on fait beaucoup attention de réduire la pollution lumineuse. Parce qu'il y a un coût à ça, aussi. Si vous avez des bons équipements, qui dirigent votre lumière au bon endroit, c'est beaucoup moins cher.

1550 Même chose si on parle maintenant de panorama ou de pollution visuelle. Bien là, une foreuse est là quelques semaines. Alors, on peut voir qu'une situation temporaire... vous comprendrez qu'une situation temporaire, c'est temporaire. Alors, on n'a pas ça pour 20 ans.

1555 Alors, je peux comprendre que du côté exploration, je suis capable, très favorablement, d'accepter cet inconvénient-là.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Même s'il est 24 heures par jour?

1560 **M. RICHARD TREMBLAY :**

1565 Même si c'est 24 heures... Monsieur, je vis au centre-ville de Montréal plusieurs jours par semaine, et il y a toutes sortes de bruits. Je reste à côté d'une caserne de pompier. Je ne peux pas me plaindre des pompiers lorsqu'ils partent avec leur sirène. Puis ça, c'est tout le temps. Mais ici, on parle d'une activité qui va durer quelques semaines. Alors, on peut faire le lien entre les deux.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Je vous remercie.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Tremblay.

1575 **M. RICHARD TREMBLAY :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1580 J'inviterais maintenant madame Schwartz. Est-ce qu'elle est de retour? Oui.

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

Bonsoir!

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

En tout cas, ça va être difficile de résumer toute l'information que j'ai à partager avec vous autres, en si peu de temps. En plus, il y a l'annexe que vous n'avez pas vue encore. Ça fait que je ne sais pas comment je vais faire. Je vais essayer de passer à travers... je vais essayer de faire un survol.

En tant qu'écologiste, je trouve que c'est mon devoir de participer à un débat sur une question si préoccupante comme le développement d'une industrie qui s'avère potentiellement très néfaste pour nous tous, et encore plus pour l'avenir de nos enfants et des générations futures.

À l'époque de l'énergie solaire, et tant d'autres formes vraiment durables et possibles pour la production d'énergie, il est inacceptable et même rétrograde, voire abusif, de nous imposer un développement industriel qui non seulement n'est pas durable, mais tout le contraire.

En tout cas, disons que ma première réaction quand j'ai pris connaissance du sujet de cette consultation publique a été la stupéfaction, comme c'était le cas de beaucoup, beaucoup de personnes qui ont décidé de ne pas participer. Parce que franchement, appeler le développement de l'industrie de gaz de schiste comme un développement durable, vraiment, là, n'a pas d'allure. C'est vraiment comme associer – en tout cas – fascisme et respect des libertés civiles et droits démocratiques. Ça ne marche pas.

Et ce n'est pas juste les écologistes et les personnes intéressées par cette question qui le pensent, mais même les plus hauts grands experts et même qui travaillent pour l'industrie des gaz schiste avec une expérience, mais la meilleure.

Alors, c'est pour ça que je suis allée chercher des informations provenant des personnes comme James Northrup, qui a été le Planification Manager, ça veut dire le directeur de planification pour Atlantic Richfield. Il était aussi producteur indépendant de gaz et du pétrole. En tout cas, et aussi Andrew Miall qui est géologue pétrolier, a été engagé même par le gouvernement pour donner des conseils au niveau de l'industrie pétrolière albertaine. En tout cas, des personnes de l'industrie même qui vont vous le dire, O.K.?

1625 Ce développement de l'industrie des gaz de schiste n'est pas du tout durable. C'est vraiment scandaleux. C'est même tout le contraire. Et moi, en tout cas, je vais vous dire quelque chose que je n'ai pas mis dans le mémoire, mais vraiment en prenant compte de tous ces éléments, je vous dis que c'est un écocide d'une telle magnitude que ça va se transformer en un génocide. Parce que vraiment, là, quand vous considérez tous les éléments...

1630 D'ailleurs, aussi – en tout cas, là, je ne suis pas en train de suivre le mémoire, là, parce que disons que la passion a pris mon cerveau. Mais ce que je veux vous dire est que, en tout cas, on peut vous pardonner, peut-être, que vous ne soyez vraiment pas du tout informés et qu'au commencement, vous avez accepté ce mandat pour penser que : Oh, peut-être ça pourrait être un développement durable. Mais après avoir lu les informations que je vais vous fournir et toutes les informations que vous devrez aller chercher par vous-même, vous devrez nécessairement en arriver à la conclusion que vraiment, là, ce développement est extrêmement dangereux.

1640 En tout cas, je vais revenir un petit peu au mémoire, parce que sinon je vais manquer des points. Alors, c'est ça, disons que...aussi, quand on lit :

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1645 **Début de la phrase à la page 2 : « Avant tout je dois partager...**

Fin de la phrase à la page 2 : « (...) même très bon pour la santé. »

1650 Ça n'a pas d'allure. O.K.? Là, je ne veux pas m'étendre sur les questions d'éthique et, disons, le questionnement par rapport à l'intégrité de ce processus d'audience publique parce que, bon, ça va prendre trop longtemps, il y a trop d'éléments. Et aussi, bon, il y a des groupes qui s'attachent plus aux questions des droits spécifiques, mais c'est sûr qu'il y a des violations de nos droits les plus fondamentaux.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1655 **Début de la phrase à la page 2 : « De plus, le temps accordé... »**

Fin de la phrase à la page 2 : « ... les enjeux de la question qui nous occupe. »

1660 En tout cas, ça ne vous permet pas de vraiment *carry out*, d'aboutir, de mener à terme le mandat général du BAPE. Qu'est-ce que c'est en réalité, une consultation publique?

1665 Je veux dire, d'ailleurs, on sait parfaitement, tout le monde sait que la ministre des Ressources naturelles... on l'a vu, O.K. Les grands cadres des industries et des gars super contents avec le Québec puis avec les modifications que la ministre des Ressources naturelles est en train de fabriquer pour faciliter les choses pour eux, quand déjà la *Loi des mines* c'est vraiment dégoûtant. Si dégoûtant, là, que les pires compagnies américaines viennent s'inscrire à la Bourse,

les Bourses du Canada, parce qu'à New York ils sont... même à New York, les États-Unis, on sait que c'est quand même le centre du capitalisme, même à New York, ils ont plus de contrôle qu'ici.

1670 En tout cas, bref, il va falloir vraiment se décider, en tout cas pour la conclusion, à mener une vraie étude d'impact, et cetera, et cetera. Parce que ça, là, vous avez entre nos mains le destin de nos enfants. Il n'y aurait même pas... tu sais, les générations futures, là, n'auront même pas la possibilité d'exister avec les risques que cette industrie...

1675 Parce que tout le territoire du Québec, tu sais, on a donné des licences, vraiment, d'une façon... c'est scandaleux. Vraiment, là. Et en plus, je ne veux même pas parler des contacts si intimes entre le gouvernement provincial et l'industrie des gaz de schiste. O.K.? Des personnes situées à des postes clés qui passent du gouvernement directement à être enregistrés en tant que lobbyistes pour les gaz de schiste.

1680 Bon, là, on va commencer un petit peu décrire, pourquoi l'industrie de gaz de schiste ne peut pas se développer de façon durable? Pourquoi les dangers qu'elle pose pour l'environnement et tout ce qui y vit et s'y développe sont si terribles? Bon, en tout cas, c'est ça.

1685 Comme j'ai dit, je suis allée chercher les informations des personnes de l'industrie des gaz et du pétrole. Comme par exemple, James L. Northrup, qui a travaillé dans l'industrie du pétrole et du gaz pendant plus de 30 ans, comme directeur de planification pour Atlantic Richfield, et aussi en tant que producteur indépendant réalisant des grosses opérations on-shore et off-shore – ça veut dire sur terre et sur la plateforme marine. En tout cas, aujourd'hui, il est membre du conseil d'administration de Otsego 2000 – je vous conseille fortement d'aller voir leur site Web.

1690 Bon, en tout cas. Il commence par nous expliquer que l'hydrofractation horizontale des puits pose des problèmes beaucoup plus... en tout cas, j'essaie de résumer, là. En tout cas, le fait que ça soit une hydrofractation horizontale présente une menace encore beaucoup plus grande que les puits verticaux. O.K.? Pour les systèmes aquatiques... en tout cas, je vais aller directement à un résumé.

1695 Il résume dans un de ses merveilleux documents, à peu près 10 points, juste sur les fuites potentielles liées à la fractation hydraulique des shale ou schiste. Ça veut dire, la contamination des aquifères, de l'environnement, juste par les fuites possibles.

1700 Premièrement, il dit que la fractation hydraulique des strates de schiste est comparable à l'explosion d'une bombe massive souterraine. La pression qui en résulte, jumelée aux grandes quantités de liquide injectées pourraient qualifier l'hydrofractation comme une très grande et puissante explosion, capable de provoquer des tremblements de terre dans les fractures naturelles, comme par exemple celui que s'est produit à Cleburne, Texas, à 2,8 à l'échelle de
1705 Ritcher, le 2 Juin 2009, localisé à l'épicentre de la production de gaz de schiste.

1710 Antérieurement il n'y avait jamais eu de l'activité sismique à cet endroit. La pression, les volumes impliqués, ainsi que la configuration horizontale des puits augmentent les probabilités de contamination par les chimiques et les gaz naturels des systèmes aquatiques de beaucoup, en comparaison avec les puits verticaux.

1715 Après, la pression de fracturation. La pression de fracturation dans un puits de gaz de schiste doit être extrême pour être capable de briser la roche. D'ailleurs, le schiste est une roche très, très dure. 15 000 livres per square inch, par pouce carré (psi) 15 000 livres par pouce carré, ce qui équivaut à 30 fois le pouvoir d'explosion d'une bombe d'air thermobarique, comme celles utilisées dans les guerres en Afghanistan ou en Irak.

1720 La Wikipedia nous explique que ces bombes thermobariques sont encore beaucoup plus fortes au niveau du pouvoir de l'explosion que d'autres types de bombes, elles causent beaucoup plus de destruction et des dommages.

1725 Alors, la pression explosive d'une bombe thermobarique est d'environ 500 psi, ça veut dire 30 fois moindres que les explosions, la pression provoquée par les explosions des fracturations. D'ailleurs, vous savez que chaque puits doit être fracturé hydrauliquement plusieurs fois. Alors, c'est vraiment très compliqué. C'est aussi l'équivalent de la pression de l'eau à 6 000 de profondeur dans l'océan.

1730 Dans un autre article, M. Northrup commente que les pressions des fracturations hydrauliques des schistes gazéifères est extrême. Considérablement plus que la pression qui a fait exploser le puits de pétrole de la British Petroleum dans le Golfe du Mexique.

1735 Et d'ailleurs, Mesdames et Messieurs, quelle était la cause de cette terrible catastrophe dans le golfe du Mexique? En lisant un article du Washington Post – Ah! Je vois que c'est Halliburton, la même compagnie qui profite avec la guerre, qui a créé cette méthode absolument destructrice qui est l'hydro-fractation hydraulique. Et c'était eux aussi qui étaient... en tout cas, je ne connais pas exactement les détails, là, mais j'ai appris que toutes les failles techniques, parce que British Petroleum, en tout cas, il y a un rapport gouvernemental qui investigate toute cette catastrophe, et la cause était...

1740 **LE PRÉSIDENT :**

En conclusion.

1745

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

1750 ...un mauvais casing job. Ça veut dire que le travail de cimentation fait par Halliburton était désastreux. Et la pression de ces puits de fractation, elle est beaucoup, beaucoup plus grande encore que celle qui a provoqué ce désastre total. O.K.?

1755 Bon. Là, je vais juste passer très, très vite, parce que sinon il me reste beaucoup, beaucoup d'informations et je trouve que vous devriez me donner un peu de temps. Parce que vraiment, là, j'ai travaillé très fort....

LE PRÉSIDENT :

1760 C'est le même temps pour tout le monde. Il vous reste trois minutes.

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

1765 Oui, mais sauf que ces informations vraiment manquent et j'ai vu... excusez-moi, là, j'ai vu un petit peu certaines questions qui sont posées, que quelques commissaires posaient hier, j'ai vu ça par vidéo, et je vois qu'il vous manque de l'information. Parce que, Monsieur, par exemple vous avez demandé...

LE PRÉSIDENT :

1770 En conclusion.

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

1775 Non. Je ne suis pas en conclusion, là, je fais une critique qui est importante.

LE PRÉSIDENT :

1780 Non, non, vous êtes en conclusion, là.

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

1785 En tout cas. C'est quand vous demandez à quelqu'un s'il serait d'accord si on nettoie cette eau. On ne peut pas nettoyer cette eau. O.K.? Parce qu'il y a en plus des éléments radioactifs dans les shales d'Utica, il y a du radium 226, qui est extrêmement dangereux. Ça, en tout cas, ça provoque du cancer, mais vraiment très, très, très, très grave. Toutes les travailleuses qui travaillaient avec... non, mais vraiment là.

1790 Et il y a les sous-produits du radon qui se transforment en substance extrêmement dangereuse comme le polonium. Quand on va libérer tous ces gaz de schiste, on va aussi libérer le radium. Par exemple, les shales de Marcellus, ils donnent du gaz radioactif, O.K.? Vraiment, là... puis tout ce radon qui se transforme en polonium et en d'autres substances, tout ça, c'est des quantités énormes qui vont polluer tout l'écosystème, les végétaux, les eaux.

1795 En plus, il y a des risques évidents, même avec des figures très bien documentées par monsieur Northrup et Otsego2000.org – allez le voir – et où ça montre la fracturation horizontale. Elle est tellement longue, que nécessairement ça va rencontrer des fractures verticales ou inclinées qui sont naturelles de la roche et qui, par la force et l'explosion, vont s'agrandir et c'est sûr. O.K.?

1800 Alors, c'est sûr qu'il va y avoir des fuites de gaz de radon hors contrôle. Ça a été, d'ailleurs, démontré. Il y a même l'État de New York, le Scientific America, EPA, en tout cas, c'est vraiment documenté toute cette question.

En plus, la pollution des aquifères par les casings – casings, je ne sais pas si c'est...

1805 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous donner encore une minute.

1810 **Mme GRACIELA SCHWARTZ :**

Non, mais là, juste pour passer très, très vite, juste pour vous dire, par exemple...

LE PRÉSIDENT :

1815 Je vous donne une minute, Madame.

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

1820 Mais écoutez, O.K. Vous donnez toujours beaucoup plus de temps aux compagnies de gaz. O.K. Moi, je demande aux personnes qui...

LE PRÉSIDENT :

1825 Je donne 15 minutes à tout le monde. Maintenant, vous êtes rendue à 17.

1830 **Mme GRACIELA SCHWARTZ :**

Non, non, non. Vous donnez, je l'ai vu hier, O.K.? J'ai regardé ça par vidéo, vous donnez toujours beaucoup plus de temps aux personnes qui sont en principe...

1835 **LE PRÉSIDENT :**

Pas du tout.

1840 **Mme GRACIELA SCHWARTZ :**

Oui, je l'ai vu.

LE PRÉSIDENT :

1845 Je note l'heure et tout, et toutes les minutes. Vous, vous avez commencé à 9 h 08.

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

1850 En tout cas, la Cabot Oil & Gas a été condamnée à payer des amendes pour des infractions commises en relation à 62 puits perforés. Cabot Oil & Gas a été trouvée coupable d'infractions sur 32 puits parmi lesquels 8 puits ont contaminé 10 puits d'eau locaux. Ça veut dire que la probabilité des dommages environnementaux est environ 53 %... en tout cas, c'est des indices terribles.

1855 L'eau elle devient inflammable. Il y a de plus en plus de feux, des feux qui sont provoqués, d'ailleurs, par justement les explosions de puits, l'eau inflammable et tout ça.

1860 Comment allez-vous éteindre des feux causés par de l'eau inflammable avec de l'eau inflammable? Je veux dire, c'est totalement irresponsable. Ici, il y a même pas aucun cadre légal. On veut que les municipalités toutes petites recyclent les matières super toxiques. On permet le secret par rapport à tout ça.

LE PRÉSIDENT :

1865 Madame, on va vous couper le micro, si ça continue. Votre temps est fini.

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

1870 Alors, à la conclusion. Bon, merci pour ne pas m'avoir laissé finir. O.K.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais c'est égal pour tout le monde.

1875 **Mme GRACIELA SCHWARTZ :**

Non, mais ce n'est pas égal pour tout le monde.

LE PRÉSIDENT :

1880 Par respect pour tout le monde...

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

1885 Non, ce n'est pas égal.

LE PRÉSIDENT :

1890 Oui, c'est égal pour tout le monde.

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

1895 Je l'ai vu hier où vous placez vos intérêts. Quelles sortes d'interventions suscitent votre intérêt et lesquelles non.

LE PRÉSIDENT :

Concluez, concluez.

1900 **Mme GRACIELA SCHWARTZ :**

1905 Alors, vraiment! Puis en plus, ce processus n'est pas démocratique. Le temps alloué pour tout ça. Tu sais, il faut vraiment faire une investigation vraiment sérieuse. Il faut un moratoire, mais absolument total, tout de suite une suspension de tous les...

LE PRÉSIDENT :

Concluez, Madame.

1910

Mme GRACIELA SCHWARTZ :

1915 Je suis en train de conclure, s'il vous plaît, un petit peu de respect. Il faut suspendre
absolument toutes ces activités destructrices d'exploration et, bien sûr, un moratoire total, plus un
vrai processus d'investigation, une vraie enquête, une vraie étude d'impact, vraiment
indépendante, libre des pressions et des influences des promoteurs – d'ailleurs, le gouvernement
est un grand promoteur de tout ça – et avec la participation de tous les secteurs de la société.

1920 Bon, en tout cas. J'espère que vous allez bien réfléchir à cette question, parce que c'est des
vies. O.K. La pollution radioactive, les incendies, il y a des risques de tremblement de terre, des
effondrements. Je veux dire, c'est extrêmement terrible, O.K.? Alors, vous devez dépasser votre
mandat et vraiment plier aux valeurs éthiques qui doivent, qui devraient guider ce processus.
Merci.

1925 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Gérard Montpetit. Et vous pouvez vous présenter un à tour de rôle pour les
1930 besoins de la sténotypie, s'il vous plaît.

M. GÉRARD MONTPETIT :

1935 Très bien. Je m'appelle Gérard Montpetit. Je suis un enseignant à la retraite qui habite La
Présentation depuis 30 ans. À ma gauche, ici, monsieur Jacques Tétreault, président du Comité
des citoyens pour la protection de l'environnement maskoutain. Et immédiatement à côté de moi,
monsieur Jean-Robert Tarte qui demeure à 0,5 ou 0,6 kilomètre du nouveau puits dont on voit la
photo là.

1940 Alors, il y a à peine 12 jours, j'ai appris qu'il y avait un puits qui se creusait là, c'est-à-dire à
deux kilomètres de ma maison. Alors, ça, Monsieur le président, ça nous donne une sérieuse envie
de s'exprimer devant le BAPE.

1945 Alors, premièrement, c'est vrai que c'est un paradigme nouveau. L'industrie emploie le mot
« game changer ». Et c'est tellement nouveau que pour nous, 99 % des Québécois, on ignorait ça,
moi-même je l'ignorais il y a cinq mois. Alors, il faut un timeout, un moratoire pour intégrer cette
nouvelle réalité.

1950 Maintenant, pendant la première partie des audiences, les réponses des représentants de
l'industrie s'étendaient en longueur. En particulier, je me souviens d'une longue réponse à la
question de monsieur Vermette. Le président d'une compagnie gazière a parlé avec enthousiasme
des meilleures normes en Amérique, de mesures d'atténuation, de collaborer avec les gens du
voisinage pour ne pas agir comme des sauvages, d'avertir les gens avant de débiter les travaux,

d'avoir, au Québec, les lois les plus sévères, les règlements les plus contraignants, et cetera, et cetera, et cetera, et cetera.

1955

D'ailleurs, la présentation de Gastem lundi dernier et de Junex, hier, allaient dans le même sens.

1960

Alors, je vous présente monsieur Robert Perreault qui demeure, lui aussi, à côté de ce fameux puits.

1965

Alors, cette fois-là, devant vous, Monsieur le président, je devais sans préambule, poser une question au sujet de l'intervention de ce président d'une compagnie. Alors, j'ai utilisé la phrase : « Est-ce que toutes les belles paroles du représentant de l'industrie sont des promesses d'ivrogne? » Cette question en a offusqué certaines personnes. Pourtant, cette question, je la repose. Car cette question est au cœur de la problématique dans la filière des gaz de schiste.

1970

Moi, je me fous comme de l'an 40 qu'on ait les meilleures lois. Je me fous des règlements sévères, des normes élevées puis des mesures d'atténuation. C'est de la bouillie pour les chats, pour employer un terme poli, si toutes ces belles règles ne sont pas mises en pratique sur le terrain.

1975

Faisons une analogie avec la conduite automobile. C'est bien beau d'avoir un Code de la route rigoureux puis des règlements, s'ils ne sont pas respectés, ça n'a aucun effet sur les chauffeurs délinquants. Pour que les lois soient valables, qu'elles ne soient pas lettres mortes, il faut une présence policière, un système judiciaire qui a des dents et l'utilisation d'outils, tels qu'alcootest, trappe par radar et barrages policiers. Et même là, il y a des cas où certains récidivistes conduisent en état d'ébriété malgré maintes condamnations.

1980

Je me souviens d'un cas en particulier qui a fait la manchette ou un individu avec une quinzaine de condamnations, et toujours sans permis, a tué un enfant alors qu'il conduisait sous l'influence de l'alcool. Ce ne sont pas des lois, ce ne sont pas des règlements, ce n'est pas la désapprobation sociale qui va empêcher ce genre d'individu de commettre des délits. Il faut un pouvoir légal puis des moyens techniques de faire appliquer la loi.

1985

D'ailleurs, la *Loi des mines* du Québec semble peu propice à ce genre d'intervention.

1990

Revenons à l'industrie gazière. Monsieur Charles Côté, dans un article, a dit qu'en Pennsylvanie, en deux ans et demi, nous avons eu 1 435 infractions. Et ça, comme dans le cas de la conduite automobile, c'est pour les infractions où ils se sont fait pincer. Quel est le vrai nombre d'infractions?

1995 Je repose la question : est-ce que toutes les belles promesses de l'industrie, devant le BAPE, ainsi que les belles promesses qu'ils ont faites lors de trois séances au mois de septembre sont des promesses d'ivrogne, de belles promesses pour se faire une belle jambe en relations publiques? Alors, qu'il n'y a rien qui va avec ça sur le terrain.

2000 Et dans cette veine d'idée, le rapport du vérificateur général de 2009 n'est pas rassurant. Il déplore le fait qu'il y ait à peu près aucune collaboration entre le ministère des Ressources naturelles et le ministère du Développement durable et de l'Environnement. Si on fait la comparaison avec l'industrie, c'est comme si on disait qu'il n'y a aucune collaboration entre la police puis le système judiciaire.

2005 Et puis, même si les personnes qui font ces promesses sont sincères, les claims que les compagnies peuvent ou même elles vont les vendre à d'autres compagnies. Alors, l'acheteur éventuel, est-ce qu'il sera un bon citoyen corporatif ou un citoyen corporatif voyou?

2010 Et en ce qui concerne la responsabilité d'une infraction, est-ce que c'est le propriétaire du claim qui sera responsable? Est-ce que c'est la compagnie partenaire? Est-ce que c'est le contremaître? Est-ce que c'est le sous-contracteur ou le sous,sous,sous-contracteur? Il faut que quelqu'un soit responsable lorsqu'il y a une infraction.

2015 Maintenant, avec ces deux messieurs, voyons ce qui se passe à Saint-Denis présentement. Ces messieurs ont reçu cette lettre. Disons, d'entrée de jeu, qu'ils peuvent témoigner tous les deux qu'il n'y a eu aucune séance d'information. Il y a eu cette lettre, qui est un bijou, et je dois féliciter l'industrie gazière pour ce bijou de désinformation et d'information tellement difficile à lire, que personne ne comprendra ça. Et même vous, Messieurs, vous ne pourrez pas comprendre.

2020 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-vous la déposer pour le bénéfice de la commission?

M. GÉRARD MONTPETIT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Tout à l'heure.

2030

M. GÉRARD MONTPETIT :

2035 Alors, d'un côté de la feuille : un avis aux résidants de la municipalité de Saint-Denis-sur-
Richelieu, avec un avis d'ébullition. Le problème, c'est que l'ensemble, à 99 % des citoyens de
2040 Saint-Denis-sur-Richelieu puis de La Présentation où moi je demeure, ont l'aqueduc, mais que ces
personnes-là, dans le petit boisé le long de la route 137 à zéro virgule quelques choses kilomètre
du site, n'ont pas l'aqueduc, mais il y a un avis d'ébullition d'eau. Problème!

2045 Deuxièmement, de l'autre côté qu'est-ce qu'on a? Canadian Forest Oil et municipalité Saint-
Denis-sur-Richelieu, avec puits stratigraphique vertical d'exploration. Oh! Ça prend un dictionnaire
pour lire ça. Ensuite, on continue :

*Les travaux devraient débuter autour du 15 novembre pour se terminer autour du 30
novembre.*

2050 Bon. Là, on dit qu'on va aller à 1 200, 1 300 mètres pour effectuer des carottages. Bon. Ça
veut dire quoi? Ensuite, j'ai demandé cette question-là à une personne qui demeure, dont la
fenêtre de la chambre à coucher a une vue magnifique sur le puits. Bon. Qu'est-ce que ça veut
dire : « opération de complétion, simulation, fracturation par injection d'eau et ajout de produits
2055 chimiques »? La personne m'a répondu : « Oh, j'en sais rien. » Puis là, je ne parle pas de ces deux
messieurs-là, je parle d'une autre personne. Puis ensuite, on dit :

*Nous devons vous souligner que notre compagnie se doit absolument de procéder à
l'exécution de ces travaux de forage vertical avant la fin de l'année 2010, et ce, afin de protéger de
nos droits et intérêts.*

2060 Alors, à moins de quelqu'un comme moi ou comme vous, c'est-à-dire qui ont pataugé là-
dedans depuis quatre mois, une chatte y perdrait ses petits.

2065 Maintenant, ajoutons à ça, l'industrie a dit qu'on procéderait – comment dire – à avertir les
gens lorsqu'il y aurait de l'exploration. D'ailleurs, si vous vous rappelez, Monsieur le président,
lorsque j'avais employé l'expression « promesse d'ivrogne » vous m'aviez demandé de... que
c'était trop fort comme terme. Et puis là, j'ai dit qu'il y avait eu de l'exploration et tout ça. Ces
messieurs peuvent témoigner de ce qui s'est passé, je crois, le 13 juillet.

2070 Alors, monsieur ici était dans son sous-sol, il va vous dire ce qui s'est passé.

M. JEAN-ROBERT TARTE :

Le 13 juillet, dans la journée, il était 11 h 40. J'étais au sous-sol dans la chambre froide. J'ai senti un impact sur la maison. J'ai déjà tiré du canon dans l'armée. L'impact du départ de l'obus, ça surprend. Et j'étais sûr qu'il y avait quelque chose qui venait de casser dans la maison. J'ai été voir ma femme, puis il n'y avait rien.

Ça fait que j'ai sorti à l'extérieur de la maison. J'étais sûr que c'était le solage qui avait craqué. Quand j'étais dehors, ça a encore une fois sauté. Là, j'ai téléphoné le 9-1-1 et je leur ai dit : « Ce n'est pas normal. » Le temps que l'auto-patrouille arrive, il a sauté plusieurs autres fois. Il y a sept implosions en tout. Quand la Sûreté du Québec est arrivée, eux autres ont regardé. Il n'y a aucune demande d'explosif dans la région. Ils ont téléphoné la municipalité. Il n'y a aucun explosif qui devrait avoir lieu.

À force de parler avec le policier, je lui ai dit : « Bien, il y a des câbles qui traversent le chemin, des câbles jaune orange. » Ça fait qu'il a dit : « Ah, c'est l'exploitation du gaz de schiste. Ils font des recherches. » Il a été voir, il a été valider. Et c'était eux autres qui avaient fait les implosions.

Les implosions, il y a eu une implosion qui était à 260 mètres de mon puits de surface. Ça m'a causé un désastre. Le tuyau, ça fait 25 ans qu'il est là, que je réside là, il y avait de l'accumulation dans le tuyau. L'impact a fait tout décoller ça, ça a rentré dans mon préfiltre de pompe, dans la valve de retenue de pression. La pompe, elle fonctionnait tout le temps, c'est ça qui m'a donné l'idée d'aller voir ça. J'ai été voir, j'ai vu que c'était tout plein de grumeaux. J'ai tout nettoyé ça. J'ai réessayé, ça s'est rempli encore. J'ai renettoyé.

En bout de ligne, j'ai téléphoné la compagnie. Par le biais de la municipalité, j'ai eu le contact pour téléphoner la personne, Jacques Perron, qui s'occupait de superviser tout ça. Il m'a envoyé quelqu'un qui est venu constater les choses. On a convenu qu'ils feraient un nettoyage du puits. Ils ont payé une pompe pour vider mon puits de surface. J'ai descendu dans le puits pour le nettoyer, nettoyer mon tuyau. Et puis ça a causé des dégâts à la maison. Le filtreur s'est tout encrassé. Pour tout ça, ils m'ont dédommagé, ils m'ont donné 500 \$. Il y a eu du linge de perdu à cause du lavage de linge, le coton, avec le tanin, il vient tout jaune.

Puis quand on a regardé tout ça, il y avait des fissures dans mon solage. Je leur ai parlé des fissures, là, il a dit : « Oh! Fais une expertise, fais faire des carottages dans ton solage pour nous prouver que c'est l'implosion qui a fait faire ces fissures-là. »

Ça veut dire que moi, il faut que j'engage un ingénieur, faire faire du carottage, puis c'est qui, qui paye la facture? C'est moi? Puis si ça prouve que c'est leurs implosions, ils vont dédommager. Mais entretemps, je fais quoi? Là, les fissures, il va falloir que je les colmate parce que l'eau va

rentrer puis avec la gelée, ça va détériorer encore plus ma maison. Je fais quoi? Avez-vous une idée?

M. GÉRARD MONTPETIT :

2120

Alors, on parlait des belles promesses de l'industrie. On voit des résultats. Maintenant, je passe la parole à monsieur Perreault.

M. ROBERT PERREAULT :

2125

Bonsoir, Robert Perreault. Je demeure sur la route 137 en face de ce nouveau puits qu'on voit là, puis je peux vous dire comme nouvelle, c'est que le puits est déjà monté. Ce soir, il était monté. Ça, c'est une photo de cet après-midi, je pense, que vous avez prise.

2130

J'aurais deux choses à déposer ce soir. Ma conjointe avait des commentaires à passer, elle aimerait ça que je vous les présente, et puis j'ai mes commentaires personnels.

LE PRÉSIDENT :

2135

Là, parce qu'on avait prévu une plage, il reste encore trois minutes pour monsieur Montpetit.

M. ROBERT PERREAULT :

2140

O.K. Bien, ce que je peux faire, je peux les déposer. Est-ce que je peux les déposer?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2145

M. ROBERT PERREAULT :

2150

Oui? O.K. Je vais aller d'abord tout de suite à deux questions que je voulais poser au BAPE. La première c'est : pourquoi prend-on le Québec pour une éprouvette? J'aimerais qu'on m'explique. Et puis j'aimerais passer comme commentaire : est-ce que vous vous souvenez de l'Asbestos et l'amiante, ce produit cancérigène qui est toujours exporté vers des pays qui en acceptent toujours la provenance? J'ai eu deux oncles dans ma famille qui ont été exploités... expropriés et puis à plusieurs reprises, pour cette industrie, puis ça fonctionne encore. Est-ce qu'on va faire la même chose avec les gaz de schiste? Merci.

2155

M. GÉRARD MONTPETIT :

2160 Alors, incidemment, cette feuille-là que je vous parlais tout à l'heure a été reçue le 2 novembre. Donc, vous voyez que l'industrie, quand ça bouge, ça bouge puis là, les citoyens se font avoir et rapidement.

2165 Donc, en conclusion, Monsieur le président, je crois que les belles paroles que l'industrie fait et ce qui se passe sur le terrain sont deux choses. Donc, les règles, tout ça, là, on fait ça pour faire une belle jambe en relations publiques, mais les règles on s'en contrefout.

2170 Alors, je vais terminer, Monsieur le président, avec une parole qu'un juge a prononcée, a prononcée le 27 janvier 1989. C'est une parole – ce juge, lors d'un procès, et j'ai ici le résultat du Conseil de la magistrature, ce juge a dit, et je crois que ça s'applique parfaitement à la façon de fonctionner, au *modus operandi* de l'industrie du gaz, puis on a vu les exemples ici. Alors, ce juge a dit en cour, alors qu'il présidait un procès :

2175 *Comme on dit, toute règle comme une femme est pour être violée. Toute règle est faite comme une femme, pour être violée.*

Il a eu une sanction et une réprimande sévère pour ses paroles. Je crois que l'industrie devrait être sanctionnée également pour ne pas se conformer à toutes les belles règles qu'elle dit ici. Merci.

2180 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Restez là. Monsieur Locat?

2185 **M. JACQUES LOCAT, commissaire :**

Une question. Encore une fois, c'est quoi la relation que vous avez vue entre la municipalité, l'industrie et vous?

2190 **M. GÉRARD MONTPETIT :**

2195 Premièrement, moi, je demeure à La Présentation, donc à la limite entre les deux. Jamais je n'ai eu de nouvelles. Je l'ai eue à travers l'Internet il y a... le dimanche, il y a 11 jours ou quelque chose comme ça, là. Donc, c'est là que j'ai eu la première fois... il y a quelque chose qui se passe à Saint-Denis. Donc, je n'ai aucune relation, moi, avec ça, sauf que c'est à deux kilomètres de ma maison, et je vois passer les camions, présentement, un derrière l'autre.

M. JEAN-ROBERT TARTE :

2200 On a reçu qu'est-ce qu'on appelle le mot du maire. Ça s'appelle Le Dionysien. C'est un genre de dépliant qu'ils passent à tous les mois. Celui du mois d'octobre, le Mot du maire disait :

Un autre débat qui suscite plusieurs inquiétudes, ici comme ailleurs, c'est la prospection des gaz de schiste. Le territoire de Saint-Denis fera sans doute l'objet de prospection.

2205 Ça, c'est une petite note que j'ai soulignée. Je peux le déposer aussi.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

2210 Alors, est-ce que vous pourriez déposer ce document aussi, s'il vous plaît? Merci.

M. JEAN-ROBERT TARTE :

2215 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2220 Donc, merci pour ce témoignage. La commission va en prendre compte comme tous les autres témoignages qui ont été faits. Merci beaucoup. J'inviterais maintenant les représentants de Talisman Energie, madame Hope Deveault-Henderson, monsieur Scott Sobie et Jim Fraser. Et si des gens s'exprimaient en anglais, je vous informe aussi qu'il y a un service de traduction en arrière avec des appareils, c'est gratuit.

2225 Bonjour, nous vous écoutons.

Mme HOPE DEVEAULT-HENDERSON :

2230 Monsieur le président, Monsieur Fortin, Madame la commissaire Trudeau, et Messieurs les commissaires Locat et Germain, bonsoir. Vous m'excuserez, j'ai un petit rhume ce soir, et je continue quand même et je ferai de mon mieux. C'est la saison.

2235 Au nom de Talisman, j'aimerais vous remercier de cette opportunité de vous présenter un résumé de notre mémoire ce soir. Les shales gazéifères représentent pour le Québec une occasion extraordinaire et les efforts de développement devraient être maintenus pour évaluer le potentiel de cette ressource. De manière concurrente, nous appuyons les efforts de bonification du cadre de réglementation du Québec.

2240 Nous avons chez Talisman une connaissance approfondie des risques, des enjeux et des
responsabilités associées au développement de la ressource. Les avantages économiques
associés au développement de la ressource potentielle de gaz naturel de grande envergure dont
jouit le Québec comprennent notamment la création d'un nouveau secteur tertiaire.

2245 Nous nous sommes engagés à prioriser la sécurité avant les résultats d'exploitation et l'on
renforce la responsabilité de nos employés, de toujours mettre la sécurité à l'avant-plan. Nous
avons instauré un processus transparent, en amont, de concertation efficace avec la communauté,
qui prévoit des rencontres avec les parties prenantes avant la mise en œuvre de ces activités.

2250 Notre vaste expérience dans d'autres territoires a démontré que les incidences sociales sont
mieux gérées en recourant à des consultations efficaces, à des avis, à des mesures d'atténuation
sur les sites, à notre programme de bon voisinage proactif, ainsi qu'un partenariat à long terme
avec les communautés.

2255 Les risques environnementaux liés au développement des shales gazéifères sont connus et
nous décrivons en détail nos mesures d'atténuation, incluant la protection des eaux souterraines,
dans la troisième section de notre mémoire.

2260 Les gaz de shale de l'Utica contiennent une infime quantité de dioxyde de carbone, ce qui
contribuera à diminuer, de manière significative, les émissions de gaz à effet de serre.
Particulièrement par le remplacement du pétrole pour le chauffage et les transports.

2265 Nous partageons les inquiétudes liées à l'utilisation de l'eau. L'eau que nous utilisons
provient de sources d'eau douce de surface, comme les rivières et non des formations
souterraines ou de réseaux municipaux d'eau potable. L'approvisionnement en eau de surface est
réglementé au Québec par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des
Parcs, et aussi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Nous cherchons
continuellement des façons de réduire la quantité d'eau que nous utilisons et de la recycler.

2270 Nous sommes conscients du fait que la composition des fluides de fracturation a suscité des
questionnements. Afin de répondre à ceux-ci, nous avons pris l'initiative et adopté une politique
corporative en faveur de la divulgation complète, et nous avons pris un rôle de leadership dans
l'industrie et nous divulguons les produits chimiques utilisés dans nos fluides de fracturation sur
notre site Web. Et ça, c'est quelque chose que nous avons fait aux États-Unis, parce que nous
sommes un important exploitant des shales gazéifères en Amérique du Nord.

2275 S'il est démontré que les shales gazéifères de l'Utica sont viables sur le plan commercial et
peuvent être mis en valeur au Québec, cela conduira à la création de nouveaux secteurs tertiaires
et d'un nombre important d'emplois dans un éventail de postes professionnels et de soutien.

2280 Il y a beaucoup de confusion au cours des dernières semaines en ce qui concerne les retombées économiques. Les études et hypothèses présentées par l'industrie reflètent des estimations et des prédictions des retombées économiques pour le Québec. Notre mémoire traite de cette question à la page 57 où les retombées actuelles dans plusieurs juridictions sont présentées.

2285 La création d'emplois dans ces juridictions se chiffre, selon l'étape du développement, entre 10 000 et 130 000 emplois. En ce qui concerne les revenus gouvernementaux, le gaz de shale représente des revenus supplémentaires grâce aux redevances et aux taxes, tant municipales que d'entreprises.

2290 De plus, l'établissement de l'industrie locale lié au gaz naturel permettrait au Québec de diversifier son approvisionnement en énergie et d'atteindre l'indépendance énergétique. Le prix du gaz naturel pour les consommateurs serait aussi réduit.

2295 Nous sommes en faveur du maintien de l'approche actuelle qui préconise une réglementation de l'industrie fondée sur des normes scientifiques rigoureuses. Nous sommes d'opinion qu'à long terme, le Québec devrait créer une commission québécoise pour encadrer l'industrie gazière et pétrolière semblable à la Oil and Gas Commission de la Colombie-Britannique. La plupart des territoires réglementent l'exploitation des hydrocarbures, y compris le gaz de shale, en centralisant le suivi réglementaire des activités de l'industrie, tel que l'ingénierie, la protection de l'environnement, les processus de consultation et l'économie. La centralisation de l'expertise en génie pétrolier et de celle reliée aux enjeux environnementaux propres à l'industrie est nécessaire à une réglementation efficace des activités tout au long du cycle de vie du projet.

2300 La réglementation actuelle régit adéquatement les risques inhérents au niveau actuel des activités liées au shale gazéifère. La *Loi sur les mines*, la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ainsi que sa réglementation fournissent une protection environnementale au stade de l'exploration, et permettent au Québec de recueillir des renseignements importants sur ces réserves en hydrocarbure.

2310 Des modifications législatives seront nécessaires au fur et à mesure que l'industrie évaluera la valeur commerciale des shales d'Utica et qu'elle passera au stade de l'exploitation. Il s'agit d'un long processus. Talisman prône la poursuite des activités d'exploration pour permettre à l'industrie d'évaluer plus en profondeur la viabilité de la ressource.

2315 Au cours de la prochaine année, le Québec peut profiter des projets pilotes pour étudier directement les impacts environnementaux et bien comprendre le cadre réglementaire et économique nécessaire pour tirer pleinement d'avantages d'une industrie mondiale en croissance rapide.

2320 La poursuite des activités liées aux shales gazéifères permettrait également à une industrie tertiaire de se développer. Les entreprises québécoises pourraient alors mieux comprendre les exigences de l'industrie et embaucher et former le personnel afin de s'intégrer dans cette industrie.

2325 En guise de conclusion, tel que mentionné précédemment, la validation de la viabilité commerciale de cette ressource permettra au Québec de développer une nouvelle industrie qui renforcerait sa position en tant que producteur d'énergie verte et lui permettrait de diversifier ses sources d'approvisionnement et d'atteindre l'indépendance énergétique. Les shales gazéifères sont exploités de façon sécuritaire et responsable. Améliorer l'imputabilité de la transparence et l'expertise en matière de réglementation garantit ceci.

2330 Nous activités au sein de la formation de shale de l'Utica est encore à l'étape de l'exploration. Au rythme actuel de moins de 10 puits par année forés par l'industrie, l'évaluation des ressources potentielles du Québec en gaz de shale et la modernisation du cadre de la réglementation du Québec devront se faire simultanément.

2335 Comme dans toutes les autres régions dans lesquelles nous opérons, Talisman s'engage à mener des consultations proactives avec les communautés avant le début de nos opérations pour bien traiter les préoccupations et ainsi atteindre l'acceptabilité sociale.

2340 Nous croyons qu'avec de bonnes communications et un plus grand niveau d'information, le développement de cette ressource est possible afin de garantir un avenir énergétique sécuritaire et diversifié pour le Québec.

LE PRÉSIDENT :

2345 Merci beaucoup. J'aurais une question à vous poser. Comment une situation comme il a été décrit tantôt aurait pu être évitée?

Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON :

2350 Décrite par le monsieur juste avant nous autres?

LE PRÉSIDENT :

Oui, tantôt. Ils ont vécu une situation...

2355 **Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON :**

Je vais demander à monsieur Fraser de répondre.

2360

LE PRÉSIDENT :

Comment une compagnie aurait pu s'y prendre, soit pour informer ou soit pour résoudre le conflit, ou comment vous, vous le régleriez ce problème-là?

2365

M. JIM FRASER :

2370

Mr. Chairman, Commissioners. In our memoire, we actually document an actual case of what we've done in our well in the Becancour area, the Ste.Gertrude well. It's on page 41 in the English version of the memoire. I'm not sure what page it's on in the French version, but it documents a 14-stage process that we used that took over a year and a quarter from when we first met with the landowner through nine different meetings, including the municipality, including the mayor of the City, including the landowner, including an opened house where he actually had, where we had over 90 people attend, local residents.

2375

This is how we think we should conduct operations in a manner like this. Open consultation prior to the work being done. It's page 49 in the French version. This is an actual example. It took over a year and a quarter from the first meeting with the landowner to the actual drilling of the well. Nine different meetings with various stakeholders, from the landowner all the way through to the residents in the immediate area.

2380

L'INTERPRÈTE :

2385

Monsieur le commissaire, dans notre mémoire, nous avons documenté un cas de ce que nous avons fait dans nos puits, dans la région de Bécancour. C'est Sainte-Gertrude, à la page 41, dans le document anglais, dans le mémoire, dans la version anglaise. Je ne suis pas sûr de la page dans la version française, mais cela documente un processus en 14 étapes que nous utilisons et qui a pris environ un an et quart avant la rencontre avec le propriétaire de la terre, avant les rencontres avec le... ça a pris plusieurs consultations qui ont inclus tous les intervenants. Nous avons eu une séance porte ouverte dans laquelle des résidants locaux ont participé.

2390

Je pense que c'est ainsi que nous devrions mener les opérations de ce type; des consultations ouvertes avant de commencer le travail. C'est la page 49 dans la version française. Et c'est un exemple, ça nous a pris un an et trois mois avant de commencer vraiment à effectuer le travail. Donc, on a eu des réunions avec toutes les parties prenantes dans les régions concernées.

2395

LE PRÉSIDENT :

2400

Est-ce qu'un comité formé des citoyens, formé avec la compagnie – accepteriez-vous, vous de siéger sur un comité avec les municipalités et citoyens? Est-ce que ça existe? Est-ce que vous le faites?

M. JIM FRASER :

2405 Mr. Chairman, yes, we regularly do that kind of activity. In our other operations across North America, we typically meet prior to any operations. In British Columbia is a good example of our activities. We meet with the city residents, we meet with the First Nation's organizations, we have prior consultation before we do any activity. What we stress with them is knowledge of what our activities are and the joint benefit that we'll all get from our activities.

2410 It also describes, in our memoire, the different organizations we deal with in that type of activity. Synergy groups. We're searching for the page reference right at this minute.

L'INTERPRÈTE :

2415 Monsieur le président, oui, nous le faisons. Nous faisons ce type d'activité. Dans nos autres opérations en Amérique du Nord en général, nous – avant toute opération ou toute activité, nous nous rencontrons, nous faisons des consultations. En Colombie-Britannique, nous faisons des rencontres avec les résidants, avec les membres des Premières Nations, les organisations des Premières Nations, nous faisons des consultations avant de commencer les activités. Ce que nous soulignons lors de ces rencontres, nous leur expliquons quelles sont les connaissances que nous
2420 avons et quels sont les bénéfices, donc, qu'ils obtiendront de telles activités.

Et cela décrit aussi, on décrit aussi dans notre mémoire, les différentes organisations avec lesquelles nous travaillons. Nous cherchons en ce moment la référence dans le document, mais nous établissons donc, des synergies.
2425

M. SCOTT SOBIE :

2430 So if I could add one more comment, Mr. Chairman? The regulator also, at time, is involved in those discussions, so it would be – we call that a synergy group where we have the stakeholders, the regulator and anybody involved that would be affected by the project.

L'INTERPRÈTE :

2435 Et j'aimerais ajouter un autre commentaire, Monsieur le président. Les personnes qui sont chargées des règlements participent aussi. Les décideurs donc participent à ces réunions. C'est donc une synergie qui comprend tous les intervenants, toutes les personnes concernées par le projet.

LE PRÉSIDENT :

2440 Merci. Monsieur Germain?

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2445 Si j'ai compris le cas qui nous a été décrit précédemment, dans le mémoire précédent. Ce
serait un levé sismique, des levés sismiques qui ont été faits à proximité des résidences, si j'ai
compris l'explication, bien entendu.

2450 Dans le cas de Talisman, vous, vous indiquez que lorsque vous procédez ou vous avez
l'intention de procéder à un relevé sismique que : « l'entreprise doit aussi organiser, à l'intention
des populations locales, des séances d'information sur le calendrier des travaux et les enjeux reliés
à un programme de levé géophysique en 2D. »

2455 Donc, c'est ce que vous faites toujours quand vous opérez au Québec, quand vous
pratiquez des levés sismiques? Vous pouvez nous certifier ça que dans votre cas, vous, vous
faites des rencontres avec les populations locales? Vous nous le confirmez?

M. SCOTT SOBIE :

2460 Mr. Chairman and Commissioners, yes we do. As a matter of fact, in our memoire, there are
engineering guidelines that specify in other regions distances that seismic operations have to be
conducted from different areas. For example, X number of meters, it's 200 meters from water wells,
aqueduct buildings and it goes down the list there. So we do have that discussion prior to let the
residents know that we are going to conduct operations and we adhere to the standards that are
set in place in the regulations.

L'INTERPRÈTE :

2470 Oui, nous le faisons. Dans notre mémoire, il y a des lignes directrices qui spécifient les
distances dans lesquelles les opérations doivent être menées. Par exemple, le nombre de mètres,
200 mètres du puits, des aqueducs... Oui, nous avons ces discussions avant de commencer les
opérations. Donc, nous informons les citoyens.

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

2475 O.K. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

2480 Monsieur Locat?

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

2485 J'avais une question concernant les effets cumulatifs et les plans quinquennaux. L'idée, ici,
c'est que bon, pour le moment, vous parlez de la phase exploration, mais est-ce que ça serait
possible, étant donné que Talisman, quand même, a des concessions d'exploration sur une bonne
partie du territoire, est-ce que ça serait possible, donc, pour vous, d'arriver avec des plans
2490 quinquennaux, comme exemple, là, pour pouvoir évaluer et discuter en collaboration avec le milieu
municipal, par exemple, ou les gens qui s'occupent de l'aménagement du territoire?

M. JIM FRASER :

2495 Mr. Commissioner, we don't typically have plans that go out five years. We typically have
annual work plans, annual budgets, if you will, which will dictate how many wells, how many
facilities we will build over the course of the year. We do have long-term plans but they change so
rapidly based on market conditions that they really aren't very precise. When we do have a one-
year plan, we're more than happy to discuss with the regulatory agencies and the communities of
which we operate to discuss our plans.

2500 A good example is our operations in Pennsylvania which is our most active area in Marcellus,
in the shale gas in North America. We have numerous meetings with local clubs, local service
groups, schools, the landowners, the business holders, we typically have those well in advance of
our operations. Just this year, already, we've had over 140 of those meetings in the last calendar
2505 year in the immediate area of our operations.

However, our five-year plans are not precise enough to predict where our activities will be for
multiple years.

2510 **L'INTERPRÈTE :**

Monsieur le commissaire, nous n'avons généralement pas des plans quinquennaux. Nous
avons des plans de travail annuels, des budgets annuels qui, finalement, décident ou indiquent le
nombre de puits sur lesquels nous allons travailler. Nous avons des plans à long terme, mais ils
2515 changent très souvent, selon les changements du marché. Donc, ce n'est pas très, très précis.
Lorsque nous avons un plan d'un an, nous sommes plus qu'heureux d'en discuter avec les
agences de règlement et les agences avec lesquelles, finalement, nous travaillons pour discuter
ces plans-là.

2520 Par exemple, en Pennsylvanie, qui est notre région la plus active pour les shales de
Marcellus en Amérique du Nord, nous avons de nombreuses réunions avec les clubs locaux, les
groupes locaux, les écoles, les propriétaires de terre, les propriétaires d'entreprises. Alors, tout cela

se passe bien avant le début de nos opérations. Cette année, nous avons tenu 140 réunions dans la dernière année.

2525

Cependant, nos plans quinquennaux ne sont pas assez précis pour pouvoir prédire, disons sur le très long terme, quelles vont être nos activités.

M. JACQUES LOCAT, commissaire :

2530

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2535

Madame Trudeau? Et après une dernière avec monsieur Germain.

Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :

2540

Oui. Je vais vous poser la même question que j'ai posée hier à un de vos concurrents. Vous recommandez le guichet unique et pour quelle raison recommandez-vous un guichet unique ici, au Québec? Est-ce qu'actuellement la réglementation, la façon dont elle est appliquée actuellement par les différents ministères et organismes, est-ce que ça pose un problème d'efficacité, d'efficience, de délai? J'aimerais vous entendre là-dessus.

2545

Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON :

2550

Je vais commencer la réponse, puis je vais laisser une deuxième partie à mes collègues. Ce que nous avons trouvé, c'est avec la phase exploratoire, c'est assez bien encadré et il y a une efficacité pour obtenir nos permis. Mais quand on fait une transition à l'exploitation, ce qu'on trouve dans les autres juridictions, c'est que même eux, ils trouvent que c'est meilleur d'avoir un guichet unique et l'encadrement centralisé pour mieux délivrer les permis. Et aussi, ça donne une opportunité de centraliser l'expertise dans une partie du gouvernement aussi.

LE PRÉSIDENT :

2555

Rapidement, parce qu'il nous reste à peine deux minutes. Ça fait que rapidement.

M. JIM FRASER :

2560

Certainly, Mr. Chairman. As Ms. Henderson said, today's activity with just a few wells a year, the current regulatory structure in Quebec is adequate. We have about five different agencies we go through for about 15 different permits before we drill a well. If we ever get to the point that the

resource in Quebec is proved commercial and activity does ramp up, it's much more efficient and effective to have a single point agency.

2565

That provides accountability. Folks like yourselves can go to that agency. We can go to that agency and stakeholders can go to a single agency rather than struggle with which agency to contact. Single point accountability expertise.

2570

And the other thing is these regulations typically evolve and change over time, as technology changes. The jurisdictions we deal in now, such as Pennsylvania, British Columbia and Alberta, they're all evolving their regulatory environment. It changes with technology. That's why that single point accountability or single agency is very effective.

2575

L'INTERPRÈTE :

Alors, comme madame Henderson disait, les activités d'aujourd'hui se limitent à quelques puits par année. La structure « régulatoire » au Québec est adéquate. Nous avons cinq différentes agences avec lesquelles nous traitons pour environ, pour une quinzaine de permis, avant de commencer le travail sur les puits.

2580

Au Québec, quand les activités commencent à se réaliser, il est beaucoup plus efficace d'avoir un seul point dans lequel tout se concentre. Une agence, disons, qui centraliserait tout ça et dans laquelle les personnes intéressées pourraient donc s'adresser. C'est là où on aurait l'expertise.

2585

Et puis il ne faut pas oublier que les règlements changent avec le temps, comme d'ailleurs la technologie. Les juridictions dans lesquelles nous travaillons, la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Pennsylvanie voient leurs règlements aussi évoluer avec la technologie. Et c'est pour cela que vraiment, avoir une entité centralisée est quelque chose de très efficace.

2590

Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire :

Merci.

2595

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Germain, une dernière.

2600

M. MICHEL GERMAIN, commissaire :

Oui. Ma question : hier soir, il y a un participant qui a manifesté des préoccupations au sujet du tubage des puits, le tubage en acier, au sujet de la rouille. Alors, qu'est-ce qui fait... bon, on a

2605 des normes de l'API. Est-ce que c'est surveillé, ce principe-là? Et est-ce qu'effectivement il y a une protection contre la corrosion lorsque le tubage est installé dans les puits?

M. JIM FRASER :

2610 Mr. Commissioner, the examples that were given yesterday were not applicable to the oil and gas business, for two reasons: one, oxidation is the process that creates rust. To have oxidation, you need oxygen in the system. In the oil and gas well, there is no oxygen in the system. It's a methane environment and oxygen does not exist.

2615 In the barriers on the outside of the pipe, there is also no oxygen. That's where it is bound. The cement, which is different than what you use in building construction on a building or a sidewalk, it is a different texture and material that is used on normal construction. It is designed with API, American Petroleum Institute standards for compressive strength. It is a different composition. It does not have the aggregate that you would see in a normal construction. It's a very, very fine grain, silicate type, almost like a flour material, and when it is combined with water, it does not have
2620 the same properties that you'd have in a normal construction like a sidewalk or a building.

2625 So two things: one the construction and the composition of the cement is entirely different; and second, there is no oxygen in the system. The third point is there is typically used, if there is CO2 or water in the system, there's common chemicals of corrosion inhibitors that are injected that coat the pipe. So these casings exist for many, many years.

There are oil and gas wells active in the North America that have been in existence for over 100 years, that casing does not deteriorate like a sidewalk.

2630 **L'INTERPRÈTE :**

2635 Monsieur le commissaire, les exemples que nous avons donnés hier ne sont pas applicables à l'industrie du gaz et du pétrole, parce que l'oxydation crée de la rouille. Pour qu'il y ait de l'oxydation, il faut que le système contienne de l'oxygène. Et dans ce cas-là, il n'y a pas d'oxygène. C'est un environnement de méthane. À l'extérieur de la tuyauterie, c'est là que se trouve le ciment. C'est très différent des constructions habituelles. La texture, le matériel qui est utilisé est différent. Il est conçu avec l'API, l'American Petroleum Institute standards. C'est donc une composition différente qui ne comporte pas les agrégats que l'on verrait normalement dans une construction normale. C'est un type de silice très, très fin et quand cela se combine avec l'eau, bien, ça ne
2640 donne pas les mêmes propriétés que l'on aurait dans une construction, la construction d'un édifice, par exemple. Donc, la composition du ciment est complètement différente.

2645 Et en second lieu, il n'y a pas d'oxygène dans le système. Troisième lieux, en général, lorsqu'il y a du CO2 ou de l'eau dans le système, il y a des inhibiteurs de corrosion qui sont injectés pour former une couche sur le tuyau. Cela existe depuis de nombreuses années

En Amérique du Nord, il y a des puits qui sont là depuis au moins 100 ans et on voit que le casing n'est pas détérioré.

2650 **M. MICHEL GERMAIN, commissaire :**

O.K., merci.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Madame, Messieurs, merci beaucoup. Nous avons un dernier participant, monsieur Luc St-Antoine. Bonsoir.

2660 **M. LUC ST-ANTOINE :**

Bonsoir. Merci, Messieurs, Madame les commissaires de me laisser parler, qu'est-ce qui a été décidé après-midi, puis je l'apprécie.

2665 Qu'est-ce que je vous apporte aujourd'hui c'est des propos que j'ai depuis longtemps, des propos que je crois, qui est cohérent aussi avec qu'est-ce qu'on parle aujourd'hui, le gaz de schiste. C'est sûr que ça fait trois jours que je suis ici. Je suis un peu renversé par tout ce qui s'est dit, un peu renversé par le couple du village de Saint-Louis, de Saint-Denis, je sympathise complètement avec eux autres, par leur frustration, leur impuissance. Ces sentiments-là, je les ramène à tous les soirs. Quand j'entends tous ces mensonges qu'on peut dire ici... mais bon, il faut composer avec ça.

2670 Puis moi, c'est quelque chose qui sort de ça. Un peu naïf. Les propos que j'ai, je les sens très, très, très naïfs à côté de tout ce qu'on dit, mais c'est un peu comme si on nous proposait une belle forme de façon à procéder ou est-ce qu'on nous parle du projet, et que là, moi, je donnerais mes propos et que rien ne se passe encore. Parce que tout se passe présentement.

2680 C'est un peu abominable qu'est-ce qui se passe. Moi, le sentiment, le gros sentiment – puis j'arrêterai de parler de ma frustration là-dedans, avec ces paroles-là, mais pour les francophones, ça a pris des décennies à reprendre le pouvoir économique au Québec, puis j'ai l'impression qu'en quelques semaines, les Anglais reprennent tout ce pouvoir-là qu'on avait pris.

René Lévesque n'aurait pas laissé faire ça, c'est certain. Voilà.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

2685

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2690

Merci. On a un droit de rectification. Monsieur Jeannot Caron. Il s'agit, évidemment d'un fait, d'une donnée.

M. JEANNOT CARON :

2695

Il y avait juste une chose quand j'ai fait mon droit, mais suite à l'intervention de l'industrie concernant mon intervention d'hier, bien là, j'en ai deux.

2700

Concernant ce qu'ils ont dit hier. J'ai bien parlé du ciment de type G, celui que l'industrie utilise et non du ciment qu'on utilise sur les chantiers conventionnels. Quand je parlais d'oxydation, je parle surtout quand l'acier sort de l'usine de fabrication et le transport jusqu'au chantier, jusqu'à son utilisation, le procédé d'oxydation commence là, à partir de là. Parce qu'aussitôt qu'il sort de l'usine, pour que l'industrie puisse le laver, ces aciers-là doivent être lavés à l'acide pour enlever les huiles de refroidissement de ces aciers-là, suite au trempage.

2705

Ça fait qu'ils sont lavés à l'acide, puis en plus, il y a des espacements d'acier qui sont soudés après ces tuyaux-là aussi. Ça fait que pour faire les soudures, il doit être lavé à l'acide. En tout cas...

2710

Puis en même temps, je sais bien qu'on va prendre l'exemple du Titanic, il perd 600 tonnes par année de poids dans le fond de l'eau. Puis il n'y a pas d'oxygène à ce que je sache dans le fond de l'eau. Ça fait que la corrosion est là pareil.

2715

Puis mon deuxième point. C'est dans leur exposé, ils ont marqué qu'ils utilisent des boues non toxiques. Mais moi, c'est bien de valeur, depuis le temps que je suis les audiences, toutes les boues de forage sont toxiques parce qu'elles doivent être décontaminées. C'est ce qu'on me dit depuis début des audiences. Puis Talisman vient de faire leur présentation, puis en partant c'est marqué que c'est des boues non toxiques.

2720

Je tiens à rectifier ça, parce que ce n'est pas ce que c'est que j'ai entendu depuis le début des audiences, Monsieur le président.

2725

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci, Monsieur Caron. On va lever la séance. On va poursuivre demain, de façon exceptionnelle, à 9 h 45 du matin, et on va siéger dans l'après-midi et on va siéger aussi dans la soirée.

2730

Donc, bonne soirée.

AJOURNEMENT

2735

* * * * *

2740

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

2745

ET J'AI SIGNÉ :

Yolande Teasdale, s.o.

2750

2755

2760